

# Asyl News

N° 3, septembre 2017

OCA

**Nouvelle InfoPro: abus de l'aide  
sociale en matière d'asile**  
page 3

Focus: Participation

**Autodétermination dans  
l'aide sociale**  
pages 5 - 13

Informations spécifiques

**Suspension des renvois  
en Hongrie**  
page 18

# Éditorial

Chère lectrice, cher lecteur,

Une restructuration aux objectifs mesurables est en cours: les coûts liés à l'accompagnement et à l'aide sociale sont censés diminuer, et le pourcentage de réfugiés ayant un emploi à augmenter substantiellement. Or pour que les objectifs prévus dans une telle réorganisation puissent être atteints, il ne suffira pas d'encourager dès que possible et plus activement l'intégration. Il s'agit notamment de savoir si, et en quelles circonstances, les entreprises sont disposées à intégrer dans leurs équipes des personnes réfugiées. Car l'intégration est un processus de réciprocité et une tâche incombant tant aux nouveaux arrivants qu'aux membres de la société d'accueil. En ce sens, notre société doit s'ouvrir à l'interculturalité et se doter de structures de participation active.



La route menant à l'emploi est longue, quand il a fallu fuir sa patrie. L'intégration dans le système de formation et sur le marché du travail, ainsi que la participation à la vie sociale et culturelle nécessitent un étroit accompagnement, et des encouragements ciblés. D'où l'importance de mettre en place des conditions-cadres propices à une intégration réussie. Ce qui coûte de l'argent, mais qui ne saurait être mieux employé, sachant que ce n'est qu'une fraction des coûts potentiels d'une intégration manquée.

Le nombre de demandes d'asile dépend largement des foyers de crise dans le monde, sur lesquels le système d'asile de la Suisse n'a aucune prise. Nous déterminons toutefois comment nous accueillons les personnes réfugiées. Le canton de Berne est à mi-chemin d'un processus de restructuration de son domaine de l'asile et des réfugiés. Bien des choses sont ainsi mises en route, et il s'agit de maîtriser de nombreux défis immédiats. Plus que jamais, il faut se demander à quoi doit ressembler une politique d'intégration durable et axée sur le long terme. L'heure est venue de réfléchir à des concepts politiques axés sur l'intégration, de garantir à chacun une participation équitable au sein de notre société d'immigration, tout en veillant à ne pas dresser l'un contre l'autre les différents groupes sociaux.

Saisissons cette chance!

**Kathrin Buchmann, Direction de l'OCA**

# Aperçu

<b>Nouveautés de l'OCA</b>	<b>3</b>
<b>Focus: Participation</b>	
<b>Autodétermination dans l'aide sociale</b>	<b>5</b>
<b>Instruments dans l'aide sociale en matière d'asile</b>	<b>6</b>
<b>Témoignages du terrain</b>	<b>8</b>
<b>La longue marche vers l'indépendance</b>	<b>10</b>
<b>L'autodétermination dans une perspective scientifique</b>	<b>12</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>14</b>
<b>Asile dans le canton de Berne</b>	
<b>Restructuration du domaine de l'asile</b>	<b>14</b>
<b>Hébergement 2.0</b>	<b>15</b>
<b>Asile en Suisse</b>	
<b>Départs non volontaires</b>	<b>17</b>
<b>Jurisprudence</b>	
<b>Suspension des renvois en Hongrie</b>	<b>18</b>
<b>Érythrée: le SEM doit revoir sa copie</b>	<b>20</b>
<b>Statistique</b>	
<b>Moins de nouvelles demandes d'asile</b>	<b>20</b>
<b>Portrait</b>	
<b>Being Okey</b>	<b>21</b>
<b>Travail &amp; Formation</b>	<b>22</b>
<b>Transfert de connaissances</b>	
<b>Protection des données</b>	<b>23</b>
<b>Brèves infos</b>	<b>25</b>

## Impressum

**Rédaction** Lisa Schädel **Layout** Source Associates AG  
**Impression** Basisdruck **Traduction** Sylvain Bauhofer  
**Contact** KKF-OCA, Effingerstrasse 55, 3008 Bern

## Nouveautés de l'OCA

### Prestations

#### F-Pool: Nouvelles compétences

La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) accorde des moyens financiers pour des mesures individuelles destinées aux personnes admises provisoirement. Comme convenu avec la SAP, l'OCA ne s'est occupé que jusqu'au 15 juin 2017, par le biais du F-Pool, de recevoir et traiter les demandes et les factures correspondantes pour l'année en cours. Depuis le 1er juillet 2017, les services d'aide sociale en matière d'asile peuvent directement financer, dans le cadre du mandat d'intégration reçu de la SAP, des mesures d'intégration individuelles et s'occupent ainsi eux-mêmes de gérer cet argent. Le décompte du F-Pool pour l'exercice 2016 relève encore de la responsabilité de l'OCA et sera disponible d'ici quelques semaines.

#### Nouvelle InfoPro: Abus de l'aide sociale en matière d'asile

Les nouvelles dispositions d'application de l'initiative sur le renvoi sont en vigueur depuis le 1er octobre 2016. Ainsi, la fraude à l'aide sociale et la perception abusive de prestations d'aide sociale peuvent aboutir à un renvoi de Suisse. Ces nouvelles règles soulèvent de nombreuses questions pratiques: Quand les éléments constitutifs d'une infraction sont-ils réunis? Y a-t-il une obligation de dénoncer? Que doit-on faire en cas de soupçon? L'OCA a publié une InfoPro, qui répond aux questions essentielles et donne d'utiles indications pour la pratique.

 [www.kkf-oca.ch](http://www.kkf-oca.ch) > Downloads

## Activités de formation

### Intervision accompagnée – atelier pour bénévoles

L'intervision aide à réfléchir à nos propres questions ou possibilités d'action sur le terrain, ainsi qu'à profiter du savoir et de l'expérience d'autres personnes aux intérêts communs. Le cours « Intervision accompagnée » permet aux bénévoles engagés dans le domaine de l'asile de tester, lors d'ateliers d'échange d'expériences prévus au niveau cantonal, comment l'intervision pourrait les aider à progresser sur le plan tant personnel que professionnel.

- Comment structurer un échange d'expériences?
- Qu'apporte l'intervision aux échanges entre bénévoles?
- Quelles sont les règles du jeu et les étapes à respecter?

Les participantes et participants abordent des aspects qui les préoccupent. Ce cours n'est donc pas un exercice aride, et tout le monde peut profiter de cet échange organisé au niveau cantonal.

**Intervenante:** Bettina Kleiner-Weibel, co-directrice de Zentrum 5, superviseuse

**Heure et lieu:** samedi 4 novembre 2017, de 09h00 à 15h00, maison de paroisse Paulus, Freiestrasse 20, 3012 Berne

**Langue:** allemand

 Inscription au moyen du formulaire en ligne ou via [via info@kkf-oca.ch](mailto:info@kkf-oca.ch)  
Renseignements: Daphna Paz, 031 385 18 08, [daphna.paz@kkf-oca.ch](mailto:daphna.paz@kkf-oca.ch)

### Cours Horizonte de l'automne 2017

Le deuxième semestre d'Horizonte a commencé avec succès, et nous attendons avec plaisir votre inscription au cours suivant, où il reste encore quelques places libres:

**Bouche-à-oreille (6/17):** Des personnes ayant fui leur pays vous parleront

en tant qu'expertes de l'importance des canaux informels à leur arrivée en Suisse. Les professionnels du conseil et de l'accompagnement pourront se faire une meilleure idée des réseaux d'information des personnes requérant l'asile, et réfléchir à la manière d'en tirer parti dans leur quotidien professionnel.

 Mercredi, 18 octobre, 13h30 - 17h00  
Inscription au moyen du formulaire en ligne ou via [via info@kkf-oca.ch](mailto:info@kkf-oca.ch)  
Renseignements: Daphna Paz, 031 385 18 08, [daphna.paz@kkf-oca.ch](mailto:daphna.paz@kkf-oca.ch)

### Cours de base pour bénévoles – Fundamente

La sixième édition du cours de base pour les bénévoles du canton de Berne engagés dans le secteur de l'asile aura lieu les 2 et 9 mars 2018. Des éléments interactifs supplémentaires y ont été intégrés et le contenu correspond encore mieux aux besoins actuels. Ce cours très instructif est une véritable plateforme où les bénévoles obtiendront une réponse à leurs questions et des occasions d'échanges et de réseautage.

 Inscription au moyen du formulaire en ligne ou via [via info@kkf-oca.ch](mailto:info@kkf-oca.ch)  
Renseignements: Daphna Paz, 031 385 18 08, [daphna.paz@kkf-oca.ch](mailto:daphna.paz@kkf-oca.ch)

### Visite au SEMI

Le 2 novembre 2017, une visite est prévue au Service des migrations du canton de Berne (SEMI) pour le personnel des services d'aide sociale en matière d'asile. Quatre ateliers de 35 minutes y sont proposés, et chacun pourra en suivre trois au choix.

Thèmes de l'atelier:

1. Placement et gestion des dossiers dans le domaine de l'asile
2. Activité lucrative dans le domaine de l'asile
3. Hébergement et soins médicaux dans le domaine de l'asile
4. Organisation des départs et exécution des renvois.

Les responsables d'ateliers s'exprimeront en allemand, mais répondront aussi aux questions posées en français, et

la documentation existe dans les deux langues. Les ateliers désirés seront signalés dès l'inscription, pour que les groupes puissent être formés à l'avance. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant sur le site de l'OCA. Le nombre de places étant limité, il vaut la peine de s'annoncer rapidement.

📅 2 novembre 2017, 13h30 – 17h00  
Eigerstrasse 73, 3007 Berne  
Renseignements: Daphna Paz,  
031 385 18 08, [daphna.paz@kkf-oca.ch](mailto:daphna.paz@kkf-oca.ch)

### Nouvelles offres de formation pour bénévoles et professionnels

L'équipe de formation de l'OCA complète son offre par des ateliers pour les professionnels ou bénévoles côtoyant au quotidien des personnes réfugiées. Tant les groupes locaux de bénévoles que les professionnels (corps enseignant, professionnels de la santé, personnel des paroisses ou des services sociaux, agents de sécurité, etc.) peuvent désormais faire appel à l'OCA pour des exposés ou ateliers sur mesure organisés dans leurs propres locaux. Exemples de questions abordées: Que signifient les divers statuts de séjour? Quels sont les droits des personnes admises provisoirement? Si la demande d'asile d'une personne a été rejetée, qu'est-ce que cela

implique pour son séjour? Quelles sont les organisations actives dans le canton de Berne, et à qui faut-il s'adresser? À quoi dois-je veiller, si je veux mettre en place des mesures d'encouragement ou procéder à des examens médicaux supplémentaires?

📅 Renseignements: Équipe de formation de l'OCA, 031 385 18 02  
[www.kkf-oca.ch](http://www.kkf-oca.ch) > Offres

- 3 octobre: tigrinya et tibétain
- 5 octobre: kurde (kurmanci)
- 12 octobre: arabe et français (en cas d'inscriptions suffisantes)

📅 [www.kkf-oca.ch](http://www.kkf-oca.ch) > Offres > Pour les personnes admises provisoirement > Séances d'information travail et formation  
Inscription au plus tard deux semaines avant la séance correspondante  
Renseignements: Raphael Strauss,  
[raphael.strauss@kkf-oca.ch](mailto:raphael.strauss@kkf-oca.ch), 031 385 18 19

## Intégration

### Séances d'information « Travail et formation »

L'OCA organise à nouveau, conjointement avec les services centraux de l'orientation professionnelle (OP), des séances d'information sur le thème « Travail et formation en Suisse ». Vous y recevrez, dans votre langue maternelle, des informations sur les possibilités de participation aux programmes cantonaux d'intégration, ainsi que sur le système scolaire et de formation de la Suisse. Le groupe-cible comprend les personnes admises provisoirement et les réfugiés statutaires. Les cours auront lieu de 18h00 à 21h00 dans les locaux de l'OP de Berne-Mittelland, aux dates suivantes:

## Rétrospective

### Journée du réfugié 2017

Le 17 juin, l'OCA a organisé sous un soleil radieux, aux côtés de nombreuses autres organisations, la journée nationale du réfugié sur la Place de la Gare de Berne. Les personnes intéressées ont pu découvrir les offres de l'OCA à son stand d'information, et aussi tester leurs connaissances sur le thème de l'asile et des réfugiés. Une « fête alpestre d'un genre spécial » a créé des occasions de rencontres et d'échanges entre les individus ayant dû fuir leur patrie et les autres; chacune et chacun a pu s'y essayer à la lutte suisse et au cor des Alpes. Sous la devise: que l'on porte des jeans ou un costume folklorique – on forme tous la Suisse humaine.



Lancer du drapeau sur la place de la gare à Berne lors de la journée du réfugié

HEKS/Sabine Buri

# Focus: Participation

## Autodétermination dans l'aide sociale

**La frontière est ténue, dans l'aide sociale, entre soutien et contrôle. Il n'est donc pas toujours facile aux personnes qui en dépendent de participer de manière autonome à la vie sociale et de s'y engager activement. Il est non moins difficile aux travailleuses et travailleurs sociaux de décider où leur soutien s'impose, et où la responsabilité doit être redonnée à leur clientèle.**

La participation implique de pouvoir mener une existence aussi autonome que possible (voir AsylNews 1/2017). D'où la nécessité de réduire les situations de dépendance pour encourager la participation à la vie sociale. Or comment y parvenir dans le contexte de l'aide sociale en matière d'asile, caractérisé par des rapports de force inégaux, par des liens de dépendance et de nombreuses prescriptions légales? L'OCA a sollicité de divers côtés une réponse à ces questions.

Tandis qu'André Zdunek examine la notion d'autodétermination en soi et son importance pour le travail social, des travailleuses et travailleurs sociaux montrent dans de brefs témoignages sa concrétisation possible – ou justement ses limites dans leur quotidien professionnel. Un quotidien qui comporte des défis variés, découlant de l'indépendance accrue accordée à leur clientèle (par ex. lors du transfert de 1<sup>re</sup> en 2<sup>e</sup> phase). Les pages qui suivent abordent encore les réponses institutionnelles mises en place, et aussi la manière dont les bénéficiaires de l'aide sociale perçoivent leur situation.

### Autodétermination dans l'aide sociale

L'autodétermination face à un service public qui verse des fonds publics et qui doit respecter des règles, des lois et de dispositions est en soi une contradiction. Le recours à l'aide sociale donne naissance à un rapport de droit public, marqué par des droits et devoirs réciproques. Ainsi, la situation familiale et les revenus réalisés, tout comme la mobilité et par exemple le financement d'activités de loisirs, cessent de relever de la sphère privée et doivent être présentés, et le cas échéant justifiés, au service d'aide sociale. Ce dernier peut en outre, par exemple, contraindre quelqu'un à accepter un travail raisonnablement exigible ou à participer à des programmes d'intégration; il peut accorder l'aide sociale à certaines conditions, voire la réduire ou la suspendre par voie de décision. L'autodétermination est difficile à réaliser, dans de tels rap-

ports où le déséquilibre des forces et la dépendance sautent aux yeux. Toutefois, un principe essentiel veut que l'aide sociale publique non seulement garantisse le strict nécessaire pour vivre, mais finance encore le minimum vital social. À ce titre,

**L'autodétermination face à un service public qui verse des fonds publics et qui doit respecter des règles, des lois et de dispositions est en soi une contradiction.**

elle doit assurer la participation à la vie sociale et encourager la responsabilité personnelle. Afin que chacun puisse mener une existence autonome et responsable.

Bien souvent, les discours socio-politiques se concentrent uniquement sur l'indépendance économique. Or si l'on réduit l'aide sociale à cette dimension dans un État social activant, elle risque bien de devenir une simple « auxiliaire de l'économie » (Knöpfel 2015). Il est d'autant plus important de réfléchir concrètement aux moyens d'encourager aussi l'intégration sociale. Le critère de référence décisif étant ici la garantie du minimum vital social.

**Bibliographie:**  
Knöpfel, Carlo und Bochsler, Yann (2015). « Vorsorgen ist gut, teilhaben besser. » SozialAktuell Nr. 4, April 2015.



## Instruments de l'aide sociale en matière d'asile

**Pour encourager l'autodétermination dans l'aide sociale en matière d'asile, il faut développer des concepts de travail social, comme l'approche par les capacités. Même si des facteurs extérieurs limitent fortement la portée de tels concepts, un sincère souci de transmission de connaissances et un dialogue d'égal à égal tendent à encourager la responsabilité personnelle des personnes requérant l'asile, et donc à les rendre plus autonomes dans la vie.**

La directive sur l'aide sociale, l'aide d'urgence et les soins médicaux pour les personnes relevant du domaine de l'asile dans le canton de Berne et la réglementation correspondante ne disent rien de la méthode ou des concepts propres à encourager l'indépendance des personnes requérant l'asile. Seul le mandat d'intégration de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) entré en vigueur en 2017 définit, du moins pour les personnes admises provisoirement, divers instruments axés sur l'objectif d'intégration professionnelle, comme les analyses de situation et les conventions d'objectifs (voir AsylNews 2/2017). Or il incombe aux services d'aide sociale en matière d'asile d'utiliser également ou de développer de tels concepts pour leur activité de conseil et d'encadrement des personnes requérant l'asile. Il va de soi ici de se référer aux principes et concepts généraux du travail social, d'une part, et de s'inspirer d'autre part des normes publiées par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), qui ont valeur de recommandation pour le domaine de l'aide sociale ordinaire.

### Le pouvoir de la connaissance

Les concepts envisageables sont notamment l'auto-assistance (empowerment) et l'approche par les capacités (capability approach). Ces deux concepts reposent sur une approche mobilisatrice des ressources et mettent l'accent sur les forces et les aptitudes de l'individu. L'un et l'autre supposent une analyse honnête de la situation spécifique ainsi que du contexte personnel, familial et socio-culturel de la personne concernée. Les requérants d'asile sont considérés ici comme experts de leur propre vie, en tant que sujets autodéterminés et capables de discernement et d'action. D'où la nécessité d'une transmission correcte et exhaustive de l'information et des connaissances sur les droits et devoirs, les attentes, les possibilités et les conséquences éventuelles des différentes manières d'agir. Ce n'est que si les clients connaissent leurs possibilités d'agir et en mesurent l'impact qu'ils pourront réellement assumer leur

responsabilité propre. Or il n'est pas rare que la transmission complète d'informations et de connaissances échoue, faute de moyens de compréhension mutuelle. Le financement systématique d'interprètes interculturels, dans tous les domaines concernés, représente donc pour cette clientèle une étape importante sur le chemin de l'autonomie.

### Rencontre à hauteur d'yeux

Une attitude respectueuse face à chaque individu et l'attention accordée à son autodétermination sont des conditions essentielles en vue d'une rencontre à hauteur d'yeux. De cette façon, les rapports de pouvoir d'origine structurelle sont réduits au minimum, du moins pendant l'interaction. La clarté et la transparence sur notre rôle, ainsi que l'authenticité sont d'autres

### La persévérance paie

*« Au cours des sept années que j'ai passées en Suisse, j'ai eu affaire à quatre services et à six travailleuses ou travailleurs sociaux différents. En outre, j'ai habité quelque temps dans une famille d'accueil suisse, car j'avais à peine 15 ans à mon arrivée. Tous ces services possédaient leurs propres règles, ce qui me rendait souvent perplexe. C'est fou ce que les pratiques peuvent être différentes dans un même canton. J'ai eu bien du mal à passer du centre d'hébergement collectif dans ma première colocation: du jour au lendemain, il m'a fallu fixer des rendez-vous pour voir le travailleur social s'occupant de moi. Par chance, j'avais appris la ponctualité dans ma famille d'accueil. Ces gens m'ont toujours soutenu, quand j'ai obtenu mon livret B et qu'il m'a fallu me chercher un logement. Il n'est pas facile de postuler et de recevoir 70 lettres de refus. J'ai ainsi appris la ténacité. Cela m'aide aujourd'hui encore; car avec un peu de bonne volonté et de créativité, il y a beaucoup plus de choses possibles qu'on ne le pensait à première vue. J'ai aujourd'hui une place d'apprentissage et une bourse de formation – alors qu'on m'avait toujours répété au service social que ça n'était pas possible. »*

M.R., réfugié statutaire originaire du Yémen

éléments cruciaux d'une relation basée sur la responsabilité personnelle. Grâce aux informations que leur fournissent les travailleurs sociaux, les clientes et clients deviennent aptes à prendre des décisions, ce qui favorise leur participation active au processus et réduit leur sentiment d'impuissance. Ce processus de transfert de responsabilités, ou plutôt de restitution de la responsabilité, se heurte toutefois régulièrement à des limites car, comme indiqué ci-dessus, les lois restreignent la liberté d'action. D'autres limites sont dues au manque de

structures sociales et de marché du travail, qui bien souvent empêche ou du moins complique une intégration effective et fondée sur l'autodétermination.

### **Autodétermination dans la pratique**

Il est important, dans la pratique, de laisser les personnes requérant l'asile prendre leur destin en mains pour un maximum de choses. Cela commence par exemple par la liberté de disposer des moyens visant à couvrir les besoins fondamentaux, ce qui suppose de renoncer aux prestations en nature. Or dans bien des domaines, l'aide sociale en matière de l'asile est conçue de manière à limiter l'autodétermination: tant l'assurance-maladie que l'hébergement sont généralement organisés et financés sans donner une part de responsabilité aux intéressés. Les processus en la matière leur échappent, ce qui ne leur permet pas de comprendre de bonne heure comment fonctionnent les choses et de mieux se préparer à mener plus tard une existence indépendante. En leur confiant des processus administratifs, par exemple en les laissant régler leurs factures, on contribuerait à encourager leur autonomie. Il en va de même pour les processus de conseil et d'accompagnement, sur le chemin de l'intégration professionnelle notamment: il a

beau être plus simple et plus rapide de passer un coup de fil à la demande d'un client – il serait plus utile à son autonomie, même si c'est plus compliqué pour nous, d'apprendre à la personne à effectuer elle-même le téléphone en question.

### **Le temps comme facteur contraignant**

La part de responsabilité personnelle pouvant être confiée aux clientes et clients dépend aussi des ressources en temps et des capacités d'encadrement à disposition. Or bien souvent, tant les services sociaux que les services d'aide sociale en matière d'asile sont surchargés. Ils se chargent donc eux-mêmes des tâches générales, et le transfert de connaissances se limite au strict minimum. Il faudrait tenir compte de ce problème, dans l'optique d'une aide axée autant que possible sur l'autodétermination, et financer au niveau cantonal une clé d'attribution des postes d'autant plus élevée.



Arthimedes / Shutterstock

Autodétermination plutôt qu'ingérence dans l'aide sociale en matière d'asile

## Témoignages du terrain

**Comme chacun sait, un large fossé sépare parfois la théorie de la pratique. Des travailleuses et travailleurs sociaux aux horizons différents expliquent comment leur travail quotidien leur permet d'encourager l'autodétermination de leurs clients, en dépit de conditions-cadres difficiles et d'une répartition inégale du pouvoir.**

### Des possibilités plutôt que des limites

Pour accroître l'autodétermination de notre clientèle, il faut encourager et exiger l'indépendance de ces personnes, dans les limites du possible. Dans cette optique, la principale tâche des travailleurs sociaux consiste, dans leurs consultations quotidiennes, à mettre l'accent sur les possibilités concrètes de gagner en indépendance, plutôt que sur les limites existantes. La question fondamentale à nous poser dans notre travail avec la clientèle, celle aussi que la clientèle devrait se poser est donc: « Qu'est-ce qui est possible pour le client/pour moi? » et non « Qu'est-ce que le client et moi ne devons ou ne pouvons pas faire? ». À partir de là, notre travail consiste à encourager et exiger la prise de responsabilité personnelle, à renforcer chez nos clients l'estime de soi et à les accompagner ainsi sur le chemin de l'indépendance et de l'autodétermination. De cette façon, notre clientèle se sent moins mise sous tutelle.

*Travailleur social, service d'aide sociale en matière d'asile*

### Du temps pour l'autre

La langue est le véhicule dont tout le monde a besoin. Or les difficultés de communication ne sont pas seulement linguistiques et tiennent aussi à des divergences de vues, à un vécu spécifique et à un contexte différent. Ainsi la langue parlée, les possibilités de rencontres et les actions au quotidien dépendent largement de la trajectoire des personnes requérant l'asile. Il est très important de connaître ce vécu, en raison du déséquilibre des forces. C'est ce savoir qui permet une rencontre à hauteur d'yeux. Ce n'est que si je parviens à cerner le contexte de mon interlocuteur que je pourrai le côtoyer à ce niveau. Et à condition de connaître son parcours psychique

**« Il est important de percevoir l'autre personne comme un être humain possédant de nombreux atouts. »**

que je parviendrai à lui faire comprendre ce que l'institution attend de lui, et aussi ce qu'il peut attendre d'elle. C'est l'unique manière de le rencontrer en tant que personne. Je dois donc savoir si la personne vient de la campagne ou de la ville, si elle

a reçu une éducation sévère ou libérale, grandi dans un climat de liberté ou d'oppression, ce qui est important ou non à ses yeux. Ainsi seulement, je parviendrai à réduire le déséquilibre des forces, en lui montrant comment fonctionne l'autorité. Dès le moment où quelqu'un comprend pourquoi une institution fonctionne comme elle en a l'obligation, un certain degré d'autodétermination devient possible. Durant les minutes où nous faisons connaissance, je dois encore déterminer son niveau, autrement dit les mots et la langue qui conviennent, ce que la personne comprend et ce qu'elle pense. Ce n'est qu'en créant un rapport de confiance (minimale) qu'il me sera possible de préserver mon pouvoir, tout en respectant son propre sentiment d'autodétermination.

En outre, il est important de percevoir l'autre personne comme un être humain possédant de nombreux atouts. Il s'agit de les reconnaître, d'en tirer le meilleur parti et ainsi de renforcer la confiance. Cela implique de consacrer du temps à l'autre. Or dans un service social où le temps est (toujours trop) compté, c'est une tâche ardue, dans laquelle nous échouons régulièrement. Autrement dit, la meilleure manière de parvenir à un minimum d'autodétermination dans un service social, c'est d'avoir une connaissance réciproque et de prendre le temps nécessaire pour se rencontrer.

*Travailleuse sociale, service social régional*

### Encourager et exiger l'autodétermination

Quand une personne dépend du soutien financier d'une institution et ce sont les travailleurs sociaux qui gèrent son budget, on a affaire à une dépendance « naturelle », et donc à un déséquilibre. L'amabilité, la clarté mais aussi un peu de fermeté sont autant d'attitudes indispensables aux travailleurs sociaux pour rencontrer à hauteur d'yeux la clientèle dans leur quotidien professionnel. Un climat agréable, grâce à un aménagement convivial des bureaux, l'aidera par exemple à se sentir bienvenue. Mais c'est la durée de la collaboration qui détermine si l'écart de pouvoir diminue ou non. Lorsque les travailleurs sociaux ont affaire à des personnes marquées par l'impuissance apprise, qui ne connaissent pas l'indépendance ou ignorent qu'elles doivent rechercher elles-mêmes une solution à leur misère, le déséquilibre devient criant. En effet, les structures exigent bien plus d'efforts que ceux auxquels cette clientèle est habituée, et elle ne comprend pas toujours l'utilité de ce qu'on attend d'elle. Pour parvenir à une collaboration constructive, il nous faut donc faire preuve d'engagement et de créativité dans notre travail d'information.

*Travailleur social, service d'aide sociale en matière d'asile*

### Autodétermination au centre d'asile

Nous, le personnel d'encadrement du centre d'asile, ne considérons pas par hasard nos résidents comme des clients. Nous mettons à leur disposition toute une série de prestations:



aide au quotidien, assistance pour les questions relevant de la procédure d'asile, médiation ou facilitation des contacts institutionnels. Notre offre est ciblée sur les besoins des résidents. Or jusqu'où ce soutien peut-il aller, sans pour autant priver les personnes requérant l'asile de leurs responsabilités et de leur autodétermination? Car cette forme de fourniture de services obéit à des règles spéciales – il existe des rapports de pouvoir marqués, en dépit du mandat des services d'aide sociale en matière d'asile. On le voit à des détails significatifs: les personnes requérant l'asile n'ont pas la clé du centre. Alors que le personnel d'encadrement peut accéder en tout temps à l'ensemble des locaux, utilisant sa clé comme instrument de pouvoir. Dans ce contexte, il convient de formuler différemment la question de l'autodétermination: quel est le but de la collaboration entre les personnes requérant l'asile et les travailleuses et travailleurs sociaux? Il ne faut pas oublier que ces personnes sont majeures. Sachant qu'elles sont responsab-

**« Il ne faut pas oublier que ces personnes sont majeures. Sachant qu'elles sont responsables, on doit aussi leur accorder le droit à l'autodétermination. »**

les, on doit aussi leur accorder le droit à l'autodétermination. Afin que les personnes autorisées à rester puissent gérer leur quotidien de façon autonome, nous devons leur accorder deux choses: la responsabilité et l'indépendance.

*Travailleuse sociale, service d'aide sociale en matière d'asile*

#### **Droit de décider soi-même**

À mes yeux, le statut de séjour F freine l'intégration, avec ses restrictions et l'étiquette « provisoire ». Les titulaires de permis F ne se sentent pas les bienvenus et ressentent leur statut comme humiliant, à cause de ses nombreuses restrictions. Afin de parvenir au plus vite à une intégration optimale et d'être autonomes, ils aspirent à un accès non discriminatoire aux droits fondamentaux. Je partage leur avis. Mais il m'incombe de respecter les prescriptions légales et de rechercher avec ces personnes des moyens de considérer le statut F comme une chance, en dépit de ses contraintes. Les écarts de pouvoir sont parfois très marqués durant ce processus. Le degré d'autodétermination et de dépendance d'autrui varie considérablement, selon qu'on possède le statut F ou un permis de séjour B. D'où l'importance d'acquiescer, par la réflexion sur soi, une conscience du déséquilibre des forces et des rapports de pouvoir en place. Je puis ainsi rencontrer mes clients à hauteur d'yeux. En outre, je réfléchis régulièrement à mes stéréotypes, afin si possible de ne pas avoir de préjugés face aux individus

et à leur situation de vie individuelle. Il me tient encore à cœur de conclure à chaque fois une alliance de travail, qui me permet d'expliquer ma mission, mes possibilités et leurs limites ou celle de l'institution, d'une part, et de les confronter aux souhaits et attentes de l'autre personne, d'autre part. Je respecte profondément le droit de chacun de prendre ses propres décisions. Une intégration fructueuse suppose l'implication et la participation active des intéressés, qui par conséquent doivent être dûment informés de leurs possibilités et comprendre la langue locale. J'essaie de satisfaire à ce besoin d'information, tout en m'appuyant sur les forces et les aptitudes de la personne. Ce faisant, je l'aide à prendre en main son intégration et à emprunter de nouvelles voies. Or l'autodétermination va de pair avec la responsabilité. Sans prise de responsabilité, il n'y a pas d'autodétermination possible. C'est une évidence pour bien des gens, alors que dans d'autres cas je dois le répéter, accompagner le processus et le soutenir tout au long de l'examen de la demande d'asile.

*Travailleuse sociale, centre de consultation*

#### **Une parmi cent**

Ma cliente est pour moi une personne parmi cent – alors que pour elle je suis unique en tant que travailleuse sociale. Comment gérer ce déséquilibre structurel? Le plus important à mes yeux est d'en avoir conscience. Par exemple, si ma cliente est mécontente de la filière professionnelle suivie et souhaite interrompre son stage, cela me contrarie naturellement, à cause de tous les dossiers à traiter, mais c'est légitime à ses yeux. Après tout, j'ai moi-même longtemps hésité entre différentes professions avant de savoir ce que je voulais faire dans la vie. Dans mes consultations au quotidien, j'essaie encore de partir des besoins de l'autre personne. Que veut-elle? Comment y arriverons-nous? Où a-t-elle besoin ou non de mon aide? Je redonne ainsi une grande part de responsabilité à mes clients. Il y a bien sûr des moments où il me faut fixer des règles claires et exiger quelque chose. Sinon, je considère plutôt mon activité de conseil comme un service d'orientation, je montre les voies possibles et donne mon avis sur ce qui est réaliste et judicieux ou non. Les clients doivent toutefois parcourir eux-mêmes le chemin nécessaire.

*Travailleuse sociale, service social pour réfugiés reconnus*

## La longue marche vers l'indépendance

**Les personnes requérant l'asile sont confrontées à un véritable labyrinthe, avec des changements d'interlocuteurs à chaque étape. Les règles varient d'un endroit à l'autre. Et si l'on gagne souvent en indépendance au fil des étapes, de nombreuses difficultés se présentent à chaque fois.**

### Encadrement étroit durant la 1<sup>re</sup> phase

Au bout de 90 jours au plus tard, un transfert a lieu dans un canton. Il s'agit d'une première amélioration géante, en termes d'indépendance au quotidien. Les centres d'hébergement collectif du canton de Berne ont beau procéder à un contrôle régulier des présences, les absences sont autorisées et il est normalement possible d'y accéder et d'en sortir à toute heure. Chacun peut en outre s'y faire à manger, et l'usage de smartphones privés va de soi. La présence permanente de personnel d'encadrement garantit un accompagnement étroit. Il sert notamment de guichet central pour les questions liées au quotidien ou en cas de problème médical, et organise le service de nettoyage interne au centre. Il reste toutefois des restrictions, la cuisine n'étant pas accessible en permanence. En outre, l'hébergement dans des dortoirs à plusieurs lits ne respecte guère la sphère privée.

### L'hébergement dans des dortoirs à plusieurs lits ne respecte guère la sphère privée.

Bien des gens se réjouissent par conséquent d'un transfert en 2e phase, soit l'hébergement individuel en appartement. Les intéressés ne peuvent toutefois pas choisir où et avec qui ils seront transférés. D'où des colocations et des communautés de destins qui relèvent de l'arbitraire. Et comme les appartements doivent satisfaire à des directives budgétaires strictes, ils ne répondent bien souvent pas aux attentes de la clientèle.

### L'indépendance comme défi

La structure d'encadrement de la 2e phase n'est pas comparable aux centres d'hébergement collectifs. Le personnel d'encadrement n'est plus sur place et les connaissances utiles sont dispensées sur rendez-vous ou lors de visites à domicile. D'où la nécessité de solliciter activement l'aide nécessaire au quotidien. Ce réel gain d'indépendance s'avère souvent dans un premier temps une source d'incertitude. Entre autres défis à maîtriser, il faut se repérer dans sa nouvelle commune, se

conformer aux règles d'enlèvement et de recyclage des ordures, traiter le courrier entrant et organiser soi-même ses rendez-vous avec les services sociaux, les services médicaux ou les

### Ce réel gain d'indépendance s'avère souvent dans un premier temps une source d'incertitude.

autorités. Le changement marque une rupture brutale en cas de faible bagage linguistique ou pour les familles aux nombreux

#### « Un domicile transitoire »

« *On se sent dans un domicile transitoire.* C'est la réponse que j'ai donnée au responsable du centre m'ayant demandé ce que je pensais de notre nouveau logement. Après huit mois passés dans le centre d'hébergement collectif, nous avons emménagé dans un quartier où vivent de nombreuses familles de réfugiés. Le changement n'a donc pas été trop brutal. J'ai pensé qu'il serait plus facile de nous acclimater ici que dans un « nouvel » environnement typiquement suisse.

La langue ne nous a posé aucune difficulté spécifique. Je parle couramment l'anglais, que la plupart des gens en Suisse comprennent sans problème. Ma femme et moi avons très vite participé à un cours d'allemand et fait des progrès, on a fait des connaissances et constaté que la distance avec la nouvelle société se réduisait toujours plus. Nous avons pour ainsi dire suivi nos deux fils sur le chemin de l'intégration. Tous deux ont rapidement sympathisé avec des gens de la ville, alors que nous habitions encore au centre d'hébergement collectif. On s'est ainsi tout à coup retrouvés dans une situation où nos fils nous donnaient l'exemple – alors que normalement, ce sont les parents qui servent de modèles aux enfants. J'étais convaincu que nos deux fils étaient pleinement intégrés, jusqu'au jour où ma femme m'a annoncé une nouvelle étonnante. La copine de mon fils aîné lui avait confié qu'il s'ennuyait encore de Damas, et que quand il passait en revue les moments de bonheur vécus en Suisse et les expériences similaires vécues en Syrie, sa patrie l'emportait toujours. J'ai alors compris qu'il était justifié de qualifier notre premier appartement de « domicile transitoire ». Ce n'est pas nécessairement un domicile dans une nouvelle société, puisqu'il se situe à des milliers de kilomètres de notre vraie patrie. »

S.A., ressortissant syrien admis provisoirement

besoins. Autre exemple, alors que jusque-là il suffisait de montrer au personnel d'encadrement une lettre de l'école concernant un voyage scolaire pour savoir à quoi s'en tenir, il faut attendre dans la 2e phase le jour d'ouverture du guichet et effectuer, le cas échéant, un long voyage jusqu'au bureau du service d'aide sociale.

### **Indépendance financière et piège de l'endettement**

Dans la 2e phase, le service d'aide sociale en matière d'asile continue malgré tout de s'occuper de beaucoup d'affaires courantes. On le constate quand des clients s'affranchissent de l'aide sociale, notamment en assumant une activité lucrative. Le soutien de l'aide sociale disparaît, et les personnes requérant l'asile doivent se trouver seules un nouvel appartement, conclure une assurance-ménage et payer leur

**Une des tâches essentielles du service d'aide sociale en matière d'asile consiste donc à encourager au plus vite une existence indépendante.**

loyer, leurs charges et leurs primes d'assurance-maladie. Or pour avoir bénéficié jusque-là de l'assurance-maladie collective conclue par le Service des migrations, la plupart des personnes méconnaissent notre système de primes, de franchise et de quote-part. D'où une déplaisante surprise, les factures de primes n'étant souvent envoyées, après la résiliation de contrat et le transfert automatique dans l'assurance individuelle, qu'avec deux à trois mois de retard. Il reste donc à apprendre comment gérer un budget, tout en découvrant peu à peu les facteurs de coûts. Pour compliquer les choses, le suivi régulier du service d'aide sociale disparaît, et aucune offre de conseil spécifique n'est prévue pour les personnes relevant du domaine de l'asile ayant su devenir indépendantes. Des problèmes similaires se posent lors du passage prévu par la loi de l'aide sociale en matière d'asile au service social communal, soit après cinq ou sept ans. La clientèle doit généralement à partir de ce moment régler elle-même ses factures de loyer ou de caisse-maladie, ce qui suppose un grand sens des responsabilités. Une des tâches essentielles du service d'aide sociale en matière d'asile consiste donc à encourager au plus vite une existence indépendante, en transférant un maximum de compétences aux personnes assistées.

## **Statut spécial des mineurs**

Les requérants d'asile ou les réfugiés mineurs non accompagnés (MNA) constituent un cas à part dans l'aide sociale en matière d'asile. Considérés comme particulièrement vulnérables, ils ont droit à une prise en charge et à un hébergement conformes à leurs besoins, avec un accompagnement socio-pédagogique et des offres de structures de jour correspondant à leur âge. Les MNA bénéficient également de plus de moyens financiers et d'un taux d'encadrement plus élevé que les requérants d'asile majeurs. Une fois l'âge de la maturité atteint, ils sont transférés dans les structures d'asile ordinaires. Ce changement brutal, impliquant la disparition de l'encadrement étroit prévu jusque-là et la réduction des possibilités de soutien financier, a pour effet d'exacerber les problèmes d'adaptation.

### **Transmission de savoir et participation, deux éléments-clés**

Le processus d'acclimatation à une nouvelle société et d'acquisition de nouvelles compétences est loin d'être simple. Il est donc primordial de préparer très tôt et minutieusement la clientèle aux étapes susmentionnées, en lui donnant des informations aussi complètes que possible. Or même dans une société aussi réglementée que la nôtre, où presque tout est conquis par écrit, le savoir informel occupe une grande place. Dès le moment où on se sent membre à part entière d'une société, il devient plus facile de mobiliser des ressources pour régler

**Dès le moment où on se sent membre à part entière d'une société, il devient plus facile de mobiliser des ressources.**

les questions quotidiennes ainsi que les problèmes ponctuels. Autrement dit, si l'autodétermination était encouragée malgré la dépendance financière et si le processus de participation à la vie locale débutait d'emblée, au lieu d'être accordé par étapes successives, nous assisterions à des progrès spectaculaires, sans rupture déstabilisante.

## L'autodétermination dans une perspective scientifique

**La participation sociale suppose de pouvoir organiser soi-même son existence dans la société. Pour que tout le monde en ait la possibilité, il est indispensable de bien réfléchir à cette question dans le travail social, et aussi de prendre conscience des tensions entre le soutien individuel et le virage sociétal souhaité.**

auteur: André Zdunek

L'autodétermination, et donc l'autonomie, fait partie des valeurs fondamentales des sociétés modernes. Or on ne sait pas au juste ce qu'il faut entendre par là, ce qui est typique des valeurs fondamentales. L'autodétermination a en effet plusieurs dimensions. D'une part, une personne doit être apte à prendre des décisions mûrement réfléchies dans ses propres affaires (on parle ici de la capacité d'autodétermination). D'autre part, elle doit encore jouir du droit à l'autodétermination. Cette condition constitue un droit vis-à-vis de la société, celui de ne pas être entravé dans l'organisation de sa propre vie. Enfin et surtout, l'autodétermination est la capacité de vivre sa propre vie en accord avec ses idées.

### La justice sociale comme exigence collective

Pour mener une vie indépendante, il est nécessaire mais non suffisant de ne pas subir d'entraves. Il faut encore accéder aux

ressources de la société. Le droit à de telles ressources porte un nom, le droit à la justice sociale. La justice sociale est un droit que possèdent les membres d'une société, parce qu'ils coopèrent entre eux, se conforment aux normes sociales et apportent leur contribution à la pérennité et à la prospérité de la société. Tout comme ces contributions ne peuvent être imputées à des individus précis, la justice sociale constitue un droit collectif auquel chacun a droit, indépendamment de sa contribution personnelle. Il reste donc à savoir qui fait partie de la société. Alors que selon une conception politique de la question, la société repose sur l'unité étatique, l'approche cosmopolite prône la conception inclusive d'une société mondiale. Or même selon la conception politique de la société pourtant plus restrictive, quiconque se trouve ici fait partie de la soci-

**L'autodétermination est la capacité de vivre sa propre vie en accord avec ses idées.**

été. Dans cette optique, toutes les personnes vivant en Suisse ont clairement droit à la justice sociale et donc aux ressources nécessaires à leur autodétermination.

Le travail social est tiraillé entre le soutien individuel aux personnes défavorisées et les efforts visant à transformer la société, afin de combattre les causes sociétales et structurelles de la discrimination. Cette tension n'est pas contradictoire; autrement dit, les causes structurelles identifiées ne nous dispensent en aucun cas de soutenir les individus, dans le cadre

### Recherche d'une activité lucrative

*« Avant que mon emploi de durée limitée ne prenne fin, j'ai commencé à chercher un nouveau poste il y a un an. J'ai écrit presque chaque semaine des lettres de candidature. Le temps avait beau presser, pendant longtemps je n'ai obtenu aucun entretien d'embauche. J'ai informé tous mes amis et connaissances que je cherchais du travail. J'ai fini par accepter un nouvel emploi de durée limitée pour huit mois. J'avais découvert par réseautage cette solution transitoire. Aucun des postes mis au concours ne m'a été attribué. Il m'a fallu reprendre mes postulations. J'ai subi des refus, avec comme explication que beaucoup de postulations avaient été reçues pour ces postes et que mon dossier n'avait pas été retenu parmi les favoris. J'ai appris que mes qualifications universitaires dans le secteur social ainsi que mon expérience professionnelle ne sont pas nécessairement un sésame pour l'emploi. À mon avis, certains obstacles que j'ai rencontrés tiennent à l'attitude des gens de la branche, qui ne voient aucune perspective pour les personnes migrantes et qui se focalisent sur leurs déficits: En voici un exemple révélateur: « ... vous avez fait l'expérience de la migration, alors que les autres candidats ont des compétences professionnelles ». J'ai beau avoir étudié et travaillé ici en Suisse, on me donne souvent ce genre de réponse, sans étudier mon dossier. J'ai une fois appelé un bureau de l'intégration pour informer la responsable que je cherchais du travail. Sans me demander si je possédais les qualifications requises, elle m'a dit « oui, je suis désolée, nous ne cherchons que du personnel qualifié » ».*

A.K., réfugiée statutaire originaire de Turquie



des structures en place. Concrètement, l'aide individuelle sera axée sur l'autonomie des clients, ainsi que sur le virage sociétal en matière de justice sociale.

### **Le travail social comme « empowerment »**

En se référant aux facettes susmentionnées de l'autodétermination, il devient possible d'intégrer la notion d'autonomie dans la pratique du travail social. Pour commencer, les clientes et clients sont seuls à pouvoir exercer leur droit à l'autodétermination. Le travail social peut uniquement les encourager à agir dans ce sens, plutôt qu'à dépendre d'autrui. L'attitude nécessaire ici repose sur un concept bien connu du travail social, l'auto-assistance (empowerment). Diverses procédures et techniques ont été développées dans ce cadre – atelier de l'avenir, coaching, dialogue sur les compétences ou création de réseaux (voir Herriger). Le renforcement des capacités d'autodétermination constitue une tâche de formation et de socialisation. Elle incombe tant à la famille qu'aux institutions et aux professions pédagogiques. Ce n'est

**Les clientes et clients sont seuls à pouvoir exercer leur droit à l'autodétermination. Le travail social peut uniquement les encourager à agir dans ce sens.**

généralement qu'en cas de crise durant le processus de socialisation que les travailleurs sociaux s'en mêlent (pédagogie sociale, travail social scolaire). Or dans le cas des personnes migrantes ou réfugiées, il s'agit d'un besoin et d'un droit. De telles prestations de socialisation leur seront fournies au titre de l'intégration, et parce que les intéressés ont le droit d'être soutenus sur ce plan, au nom de la justice sociale. Les droits humains peuvent aussi servir ici de point de repère, en tant que droit minimums qu'une société ou un État doivent garantir afin que leurs membres puissent mener une existence autonome.

### **Une existence digne, fondée sur dix aptitudes**

Des conceptions systématiques, avec leurs fondements philosophiques, figurent dans les différentes théories de la justice sociale, dont celle de John Rawls. De même, l'approche par les capacités (capability approach) de Martha Nussbaum assimile

**La promotion de la justice sociale constitue un mandat politique et sociétal.**

les droits individuels à la justice sociale à autant d'aptitudes que chaque personne doit pouvoir faire fructifier, afin de mener une existence digne d'être vécue. Elle explique notamment

que dix capacités doivent être réunies à cet effet, à l'instar de l'intégrité physique, de l'exercice des émotions humaines, des contacts avec d'autres personnes, du jeu et de la détente, de la possibilité d'influencer son environnement physique et social, et notamment de la participation politique. La promotion de la justice sociale constitue un mandat politique et sociétal. En particulier, les activités de sensibilisation et l'engagement politique sur ce terrain font partie intégrante de la profession du travail social.



#### **Bibliographie:**

Herriger, Norbert. (2014). *Empowerment in der Sozialen Arbeit. Eine Einführung (5. Aufl.)*. Stuttgart: Kohlhammer.  
Nussbaum, Martha C. (2007). *Frontiers of Justice: Disability, Nationality, Species Membership*. Cambridge (Mass.): Harvard University Press.



**Prof. Dr. André Zdunek, professeur en travail sociale à la Haute école spécialisée bernoise. Docteur en philosophie, il enseigne l'éthique et la philosophie.**

# Informations spécifiques

## Asile dans le canton de Berne

### Restructuration du domaine de l'asile

**Dans sa conception détaillée de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés, le Conseil-exécutif précise comment il compte améliorer l'intégration des personnes réfugiées dans le canton de Berne. Son nouveau modèle d'intégration, qui repose sur le principe « encourager et exiger », vise à augmenter d'ici quatre ans le taux d'activité d'au moins cinq points. Les moyens financiers à disposition vont toutefois diminuer globalement de 10%.**

Les conditions ont changé pour les cantons, suite à la restructuration du domaine de l'asile au niveau fédéral. Les procédures seront beaucoup plus expéditives: plus de la moitié des dossiers sont censés être clôturés pendant que les requérants relèvent de la compétence de la Confédération (max. 100 à 140 jours ouvrables). Dans le cas des procédures accélérées – où de plus amples investigations sont superflues – comme des cas Dublin, l'exécution du renvoi se fera généralement à partir des centres fédéraux. L'asile a beau rester une tâche commune aux trois niveaux étatiques, la prise en charge et l'hébergement incomberont en bonne partie à la Confédération.

**L'asile a beau rester une tâche commune aux trois niveaux étatiques, la prise en charge et l'hébergement incomberont en bonne partie à la Confédération.**

on. D'où un moindre fardeau pour les cantons et les communes. Quant aux cantons, ils devront surtout à l'avenir prendre en charge les requérants d'asile durant la procédure élargie – où il s'agira d'entreprendre d'autres clarifications – et veiller à l'intégration des réfugiés reconnus et des personnes admises provisoirement.

### Restructuration et transfert de compétences

Le Conseil-exécutif a présenté en août 2016 une stratégie visant à réorganiser le domaine de l'asile et des réfugiés du canton et adopté au début de juillet sa conception détaillée. Le but est d'optimiser l'aide sociale en matière d'asile et l'intégration des personnes admises provisoirement et des réfugiés reconnus, ainsi que l'aide d'urgence et l'exécution des renvois. Du fait de la restructuration au niveau fédéral, le canton aura bien moins de requérants d'asile à héberger. Par contre, il lui faudra plus souvent les accueillir pour une longue période, sinon de façon permanente. La réduction de la phase d'incertitude, souvent psychiquement éprouvante, est une chance pour ces personnes. Il est vrai qu'elles méconnaissent encore les conditions spécifiques régnant en Suisse, mais l'encouragement de l'intégration débutera beaucoup plus tôt. Par ailleurs l'exécution des renvois, avec tous les défis qui s'ensuivent, continuera d'incomber aux cantons. Aussi la réorganisation

**Le canton aura bien moins de requérants d'asile à héberger. Par contre, il lui faudra plus souvent les accueillir pour une longue période, sinon de façon permanente.**

cantonale, qui met l'accent sur l'« intégration précoce par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) et la conduite rapide et efficace des procédures par la Direction de la police et des affaires militaires (POM) », implique-t-elle un transfert de compétences. Concrètement, la SAP n'allouera plus seulement l'aide sociale aux réfugiés, mais s'occupera aussi des personnes en procédure d'asile étendue ou admises à titre provisoire. La POM se concentrera dorénavant sur l'exécution des renvois et l'octroi de l'aide d'urgence. Les personnes déboutées de l'asile et percevant l'aide d'urgence seront hébergées dans des centres de départ séparés, gérés par le Service des migrations au sein de la POM. L'exécution des renvois se fera tant à partir des centres de départ cantonaux que des futurs centres fédéraux pour requérants d'asile. Le conseil en vue du retour et l'aide au retour, qui font partie intégrante de la procédure d'asile, devront comme jusqu'ici favoriser les retours volontaires. Enfin, la conception détaillée renferme d'autres éléments essentiels – simplification de l'organisation et réduction des interfaces grâce à une concentration des compétences, collaboration plus étroite avec l'économie, coordination du bénévolat et de l'engagement des paroisses, participation des communes et des préfectures.

## Hébergement 2.0

**Le secteur de l'asile bernois est en pleine effervescence. Les changements et les projets pour l'avenir concernent également l'hébergement.**

L'année dernière, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse a atteint son plus bas niveau depuis 2010 (voir article p. 20). L'hébergement des requérants dans les cantons s'en est ressenti. Dans le seul canton de Berne, les places d'accueil en 1re phase ont diminué d'env. 1'300 au cours des sept derniers mois, tombant en dessous de 3'000. Elles se répartissent entre 34 sites (voir tableau). Sept de ces centres d'hébergement sont des centres pour requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA), un autre étant un centre d'accueil d'urgence (CAU). Depuis le début de mai, huit centres ont fermé leurs portes, le recul étant particulièrement marqué pour les CAU. Cette évolution reflète l'objectif du canton de fermer autant que possible tous les abris de protection civile souterrains – un objectif qui sera atteint d'ici octobre. Alors qu'il y a quatre mois encore huit CAU offraient au total 910 places, le dernier aura cessé son activité d'ici octobre. En outre, un nouveau centre d'hébergement collectif (en surface) a ouvert ses portes en juillet au Rossfeld, en ville de Berne.

### Containers habitables à Bienne

Le canton est toujours à la recherche de nouveaux aménagements en surface. À Bienne-Boujean, des containers précédemment utilisés pour des ouvriers de la construction hébergeront temporairement des personnes requérant l'asile. Ces quelque 90 modules habitables sont susceptibles d'accueillir pendant trois ans jusqu'à 200 personnes prises en charge par Asile Bienne & Région (ABR). Tout en affichant son ouverture à l'accueil de requérants d'asile dans un nouveau centre d'hébergement collectif, Bienne attend du canton qu'il limite autant que possible l'afflux de réfugiés statutaires et d'autres personnes relevant du domaine de l'asile. La Ville déplore que plus de 20% des réfugiés du canton de Berne vivent à Bienne, qui ne représente qu'un peu plus de 5% de la population cantonale. Une telle évolution encourage la ghettoïsation, tout en étant politiquement discutable (Berner Zeitung, 29 juin 2017). En outre, Bienne affiche déjà un taux d'aide sociale préoccupant. Par conséquent, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) a chargé le service du logement de Caritas de ne plus proposer jusqu'à nouvel avis d'appartements biennois aux réfugiés statutaires. Si par contre des réfugiés trouvent par eux-mêmes un logement à Bienne, aucune base légale ne permet de leur interdire d'y emménager, la liberté d'établissement étant garantie par la Constitution. Il en va différemment pour les requérants d'asile en 2e phase et pour les personnes admises provisoirement. Il est possible d'empêcher leur venue, même si c'est eux qui ont trouvé un logement.

### Nouveau modèle d'intégration selon le principe « Encourager et exiger »

Le nouveau modèle d'intégration sous-jacent à la conception détaillée met l'accent sur une insertion rapide sur le marché du travail ou dans la formation professionnelle. Dans le cas des réfugiés reconnus et des personnes admises provisoirement pour qui une intégration dans le marché primaire ou une formation professionnelle sont à l'ordre du jour, le canton soutient financièrement l'acquisition d'un diplôme A2. En outre, selon les besoins individuels, ce soutien peut être prolongé jusqu'au niveau B2. Alors qu'il s'agit de rendre les jeunes adultes aptes à fréquenter au plus vite une école professionnelle ou secondaire, l'accent sera mis pour les adultes sur une intégration dans le marché primaire du travail. Selon le principe « encourager et

### Les incitations à une intégration rapide seront renforcées par la menace de sanctions.

exiger », les personnes admises à titre provisoire ou reconnues comme réfugiées sont tenues d'acquiescer, rapidement et dans un esprit proactif, les compétences linguistiques et les compétences de base nécessaires. Les incitations à une intégration rapide seront renforcées par la menace de sanctions. À ce titre, le type d'hébergement et le montant de l'aide sociale dépendront directement du niveau de connaissances linguistiques atteint et de l'exercice d'une activité lucrative. Si une personne n'atteint pas les objectifs fixés, elle s'expose à des sanctions. Les personnes admises provisoirement ne pourront être transférées d'un centre d'hébergement collectif dans un logement qu'à condition d'avoir atteint le niveau linguistique A1 et de travailler ou d'effectuer une formation. Une exception est prévue ici pour les familles avec enfants en âge scolaire.

### Cinq partenaires régionaux au maximum

Avec le nouveau modèle d'intégration, le Conseil-exécutif entend accroître le taux d'activité lucrative de 5% d'ici quatre ans, tout en réduisant les coûts de 10%. Cette tâche colossale sera déléguée à cinq partenaires régionaux. Ils seront responsables à la fois de réaliser les objectifs d'intégration définis et d'exécuter les autres tâches à un prix avantageux. Il s'agira autant que possible de répartir les futurs requérants, admis provisoires ou réfugiés reconnus attribués au canton, de manière proportionnelle au nombre d'habitants des arrondissements administratifs, en les confiant au partenaire régional compétent. Il est prévu de former cinq régions de taille analogue, calquées sur les arrondissements administratifs et desservies chacune par un partenaire régional. Les prestations seront mises au concours selon le droit des marchés publics, et les contrats comporteront des objectifs concrets et contraignants. La mise en œuvre de la conception détaillée nécessite des adaptations légales et se fera de manière échelonnée jusqu'en 2020.

**Probablement pas de second centre fédéral à Lyss**

Au niveau fédéral également, la restructuration du domaine de l’asile bat son plein. Il s’agit d’accélérer la procédure d’asile et de porter les capacités d’hébergement de la Confédération à 5’000 places d’accueil, conformément à la révision de la loi sur l’asile de 2015. Le canton de Berne, qui constitue l’une des six régions définies dans ce cadre, doit fournir 620 places d’hébergement. Dans les futurs centres fédéraux pour requérants d’asile, 60% des demandes d’asile devront être traitées en 100 jours ouvrables (140 pour la procédure Dublin). Il est ainsi prévu qu’à Kappelen, le centre d’hébergement collectif déjà en activité de Lyss-Kappelen devienne en 2019 un tel centre fédéral. Par ailleurs, un centre centres d’enregistrement et de procédure disposant de 350 places est déjà en activité

**Le Conseil-exécutif bernois s’est donc prononcé officiellement contre le projet de centre fédéral de Lyss.**

sur le site de l’ancien hôpital Ziegler en ville de Berne, même s’il ne s’agit que d’une solution transitoire jusqu’en 2023. Le Secrétariat d’État aux migrations (SEM) avait prévu comme solution ultérieure de réaffecter en centre fédéral la caserne militaire de Lyss. Ce choix a toutefois suscité de vives critiques, en raison de la proximité du centre d’hébergement situé dans la

commune voisine de Kappelen (270 places). Au début de juillet, lors de la consultation sur le plan sectoriel Asile, le Conseil-exécutif bernois s’est donc prononcé officiellement contre le projet de centre fédéral de Lyss, comme l’avaient fait avant lui les autorités communales. Il préfère tabler sur un centre de plus grande taille à Kappelen. Le Conseiller d’État Christoph Neuhaus estime que le projet de Lyss sera « *abandonné avec une probabilité de 80 à 90%* » (Der Bund, 3 juillet 2017). Le Conseil fédéral adoptera probablement en fin d’année le plan sectoriel Asile. Le choix des emplacements deviendra alors irrévocable.

**Centre fédéral temporaire à Thoune, en cas d’urgence**

Par ailleurs, le SEM a récemment signalé que les halles militaires de la place d’armes de Thoune seraient à même d’accueillir jusqu’à 1200 personnes en cas d’afflux rapide de demandes, dans le cadre du « plan d’urgence pour l’asile ». Pour qu’elles entrent en activité, il faudrait toutefois que 30’000 entrées irrégulières soient enregistrées sur le territoire suisse en l’espace de trois jours. Un scénario semble peu réaliste aujourd’hui, quand on pense qu’en 2016, seules 27’000 personnes ont déposé une demande d’asile en Suisse.

**Hébergement des requérants d’asile dans le canton de Berne, 1<sup>er</sup> phase (état au 25 août 2017)**

Lieu	Org.	Lieu	Org.	Lieu	Org.
Büren	ABR	Konolfingen	HAF	Zollikofen	HAF
Enggistein, Worb	ABR	Mühleberg	HAF	Rugen	AKT
Eschenhof, Gampelen	ABR	Münchenbuchsee CAU	HAF	Freyberg, Spiez	AKT
Kappelen-Lyss	ABR	Niederbipp	HAF	Aeschried, Aeschi b. Spiez	ORS
Reconvilier	ABR	Oberzollikofen	HAF	Bäregg, Langnau MNA	ZB
Schlüssel, Biel	ABR	Ringgenberg	HAF	Grindelwald MNA	ZB
Tramelan	ABR	Rosfeld, Bern	HAF	Huttwil MNA	ZB
Aarwangen	HAF	Sandwürfi, Köniz	HAF	Säget, Belp MNA	ZB
Halenbrücke, Kirchlindach	HAF	Schafhausen, Hasle b. Burgdorf	HAF	Schmocken, Beatenberg MNA	ZB
Hinterkappelen	HAF	Schüpbach	HAF	Täuffelen MNA	ZB
Jegenstorf	HAF	Viktoria, Bern	HAF	Unterseen MNA	ZB
<b>Capacité totale: 2’682</b>					
<b>Places pour MNA: 340</b>					

Légende:  
 CAU: Centre d’accueil d’urgence; MNA: Hébergement pour les requérants d’asile mineurs non accompagnés  
 ABR: Asile Bienne & Région; AKT: Asylkoordination Thun; HAF: Heilsarmee Flüchtlingshilfe; ZB: Zentrum Bäregg GmbH  
 Source: Direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne, [www.pom.be.ch](http://www.pom.be.ch) > Migrations > Asile > Hébergement



## Asile en Suisse

### Départs non volontaires

**La Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) observe depuis 2012 tous les rapatriements sous contrainte par la voie aérienne. Elle veille en particulier à ce que l'usage de la contrainte respecte le principe de proportionnalité. Il ressort de ses observations que la pratique à l'égard des familles à renvoyer soulève de réelles difficultés et reste disparate.**

La CNPT observe toutes les étapes des renvois sous contrainte, soit la prise en charge et la conduite à l'aéroport, l'organisation au sol à l'aéroport, le vol, l'arrivée à l'aéroport de destination et la remise aux autorités de l'État de destination. Comme à ses yeux le transfert des personnes de leur lieu de séjour à l'aéroport s'avère particulièrement délicat, elle a observé plus en détail cette phase durant l'année sous revue.

#### Arrestation et séparation de familles

Dans le canton de Zoug, les parents de quatre enfants ont été placés en détention en vue de l'exécution du renvoi, tandis que trois des enfants étaient placés dans deux foyers pour enfants. La mère et sa fille de quatre mois ont été détenues pendant 15 jours dans un établissement hors canton, avant d'être replacées pour trois jours dans l'établissement où était déjà détenu le père. Ces mesures visaient à éviter une possible disparition

de la famille. La commission a jugé que le centre de détention ne convenait pas pour l'accueil de la mère et de son bébé, et qu'il était inapproprié de séparer les trois aînés de leurs parents. Le cas d'espèce survenu dans le canton de Zoug a été épinglé par le Tribunal fédéral qui, dans un arrêt d'avril 2017, a conclu que le placement extra-familial des enfants était contraire à l'art. 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (droit au respect de la vie familiale).

Dans d'autres cantons également, la commission a ponctuellement observé des arrestations de familles en amont de leur renvoi. Dans le canton de Berne, une mère de cinq enfants a été placée pour une nuit dans une cellule sécurisée de prison et partiellement entravée, en raison de la résistance physique opposée. Ses enfants ont été placés dans une chambre destinée à l'accueil des familles du même établissement. Tout en

**Dans d'autres cantons également, la commission a ponctuellement observé des arrestations de familles en amont de leur renvoi.**

reconnaissant que les enfants avaient été correctement traités, la commission s'est interrogée sur le bien-fondé et la durée de l'entravement de leur mère dans la cellule de sécurité, ainsi que sur l'adéquation de sa surveillance médicale. Compte tenu de son état d'agitation, il aurait fallu envisager à la place, selon elle, une annulation du renvoi.

La commission considère que la pratique de détention de familles ou de parents en amont d'un renvoi est inappropriée, et



ChameleonsEye / Shutterstock

Famille dans un centre d'accueil pour réfugiés (image symbole)

qu'une séparation ne doit être envisagée que lorsqu'il existe un danger réel pour l'enfant. Dans tous les autres cas, il convient en tout cas de privilégier des mesures moins intrusives (par ex. entraves aux chevilles ou surveillance à domicile).

### Transparence de l'information avant le rapatriement

Le rapport actuel de la CNPT consacre un long paragraphe aux entretiens préparatoires avec les personnes à rapatrier, la commission ayant constaté de grandes divergences entre les pratiques cantonales en la matière. Compte tenu des prescriptions internationales et de l'énorme stress lié à la méconnaissance

**Une séparation ne doit être envisagée que lorsqu'il existe un danger réel pour l'enfant.**


des modalités du renvoi, la CNPT invite les autorités à toujours informer les personnes à rapatrier, dans leur centre de détention administrative ou d'hébergement. Les entretiens devraient avoir lieu au moins 72 heures avant le départ. Les autorités ne sont pas exemptées de leur responsabilité en la matière même en cas de présence d'un risque auto-agressif.

### Expérience tirée du travail social dans les centres d'hébergement collectifs

Lors du cours Horizonte du 2 mai 2017 (« Die unfreiwillige Ausreise »), animé par Sandra Imhof de la CNPT, les participants ont pu échanger leurs expériences de transferts (résidents d'un centre d'accueil recherchés par la police en vue d'un rapatriement). La prise en charge de familles avec enfants est très délicate à leurs yeux, et de grandes incertitudes entourent l'attitude adéquate en pareil cas. Par exemple, la personne du centre avec qui un rapport de confiance a été établi pourrait d'abord pénétrer seule dans le local où séjourne la famille, afin de la préparer à la situation qui l'attend, avant l'arrivée des policiers. Or une telle approche ne saurait constituer la règle,

**D'excellentes expériences ont été faites, grâce à une communication transparente dès la réception de la décision négative.**

à objecté une participante: si les intéressés tentent de s'enfuir ou réagissent violemment, on ne peut en rendre responsable le personnel d'encadrement. Les participants au cours ont par ailleurs reconnu que dans bien des cas, la prise en charge s'était convenablement passée. D'excellentes expériences ont été faites, grâce à une communication claire et transparente dès la réception de la décision négative.

 Arrêt du Tribunal fédéral du 26 avril 2017: BGer 2C\_1052/2016  
Rapport de la CNPT: [www.nkvf.admin.ch](http://www.nkvf.admin.ch) > Publications & services  
> Observation des renvois en vertu du droit des étrangers

## Jurisprudence

### Suspension des renvois en Hongrie

**Jusqu'à nouvel avis, la Suisse ne pourra plus renvoyer en Hongrie les réfugiés qui, selon le règlement Dublin, relèvent de la compétence de ce pays. Le Tribunal administratif fédéral estime que la situation est trop incertaine en Hongrie, où des clarifications supplémentaires s'imposent. Diverses organisations invitent la Confédération à entrer en matière sans attendre sur les demandes d'asile concernées.**

Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a approuvé au début de juin, dans un arrêt de principe, le recours d'un requérant d'asile arrivé en Suisse par la Hongrie. Il a ainsi annulé la décision du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), à qui la cause est renvoyée pour complément d'instruction. Cette décision aura des conséquences sur plus de 200 recours déposés par des requérants s'opposant à leur transfert en Hongrie dans le cadre du règlement Dublin. Alors même qu'au début de 2016, le TAF avait déjà décidé de suspendre tout renvoi de demandeurs d'asile vers la Hongrie selon le règlement Dublin en attendant de nouvelles vérifications du SEM, quelque 65 transferts ont encore eu lieu vers ce pays en 2016 et dix dans les premiers mois de 2017, comme le rappelle l'OSAR. Dans leur arrêt actuel, les juges soulignent que la situation en Hongrie comporte d'importantes incertitudes pour les requérants d'asile.

### Arrestations en Hongrie

Il convient en particulier de citer les centres fermés pour requérants d'asile présents dans l'une des zones de transit situées à la frontière serbo-hongroise, où des mineurs non accompagnés âgés de plus de 14 ans sont également hébergés, ainsi que les centres des « zones de pré-transit » en Serbie, où des personnes réfugiées sont raccompagnées. La Cour européenne des droits de l'homme a récemment jugé que l'hébergement en zones de transit équivaut à une détention de facto (arrêt n° 47287/15). En outre, le statut juridique des requérants d'asile transférés en Hongrie en application du règlement Dublin ne peut être établi avec certitude, poursuit l'arrêt. On ignore où ils seront hébergés et quel sera leur statut. Les demandes d'asile sont d'ailleurs radiées lorsque les personnes ont quitté le pays avant l'issue de la procédure et qu'elles y reviennent plus de neuf mois plus tard.

### La Hongrie se déclare incompétente

Un autre problème réside dans l'application de la règle des pays tiers sûrs: la Hongrie renvoie les requérants d'asile en Serbie, au motif que la Serbie est un pays sûr. Cela arrive souvent même avec les personnes renvoyées en Hongrie dans le cadre du règlement Dublin. Le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (European Council on Refugees and Exiles, ECRE)

a documenté dans ce contexte le cas d'un requérant d'asile afghan qui, en septembre 2015, avait été renvoyé de Suisse en Hongrie. La Hongrie a décidé par la suite qu'elle ne devait pas entrer en matière, la personne ayant transité par la Serbie. Le jeune Afghan a ainsi reçu une décision de renvoi et une interdiction de réadmission. Cette pratique est préoccupante: les

## La Hongrie renvoie les requérants d'asile en Serbie, au motif que la Serbie est un pays sûr.

demandes d'asile ne sont plus examinées individuellement et des renvois en chaîne sont dès lors à craindre, au mépris du principe de non-refoulement.

### Pas de renonciation définitive aux renvois

Le TAF ne veut pas pour autant exclure tout renvoi en Hongrie. Il invite plutôt le SEM à analyser la situation juridique et humanitaire actuelle des requérants d'asile en Hongrie. Le Parlement s'oppose lui aussi à un arrêt général des transferts Dublin vers la Hongrie. Il a balayé au début de juin une motion dans ce sens lancée par la conseillère nationale verte Christine Häslér.

### Pas d'apprentissage jusqu'à nouvel avis

Les réfugiés concernés ont certes remporté une première victoire avec cet arrêt. Mais leur statut de séjour n'est pas réglé pour autant. Ils sont à nouveau condamnés à attendre, non plus la décision du TAF mais celle du SEM. À l'instar de cette jeune Afghane qui – mineure à l'époque – était comprise dans la demande d'asile de son père arrivé en Suisse par la Hongrie. La jeune femme s'est rapidement intégrée, elle a appris

l'allemand et décroché une place d'apprentissage, qu'elle aurait pu commencer cet été. Mais comme sa demande d'asile est en suspens au SEM et son statut de séjour incertain, elle ne pourra pas commencer son apprentissage.

### La Suisse priée d'entrer en matière

Diverses organisations partenaires, comme l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés et Amnesty International, invitent la Suisse à entrer rapidement en matière sur les demandes concernées. Dans un appel commun, elles demandent encore au Conseil fédéral que la Suisse examine d'elle-même, pour des raisons humanitaires, davantage de dossiers au lieu d'appliquer strictement la procédure Dublin. D'autant plus que le règlement Dublin III laisse chaque État libre d'examiner, notamment pour des motifs humanitaires et de compassion, des demandes de protection même quand cet examen ne lui incombe pas.

- Arrêt du TAF D-7853/2015. [www.bvger.ch](http://www.bvger.ch) > Jurisprudence > Base de données des arrêts du TAF > D-7853/2015
- Appel Dublin: [www.dublin-appell.ch](http://www.dublin-appell.ch)
- ECRE, AIDA (2015): *Crossing Boundaries. The new asylum procedure at the border and restrictions to accessing protection in Hungary*



Réfugiés à la frontière entre la Hongrie et la Serbie, septembre 2015



## Érythrée: le SEM doit revoir sa copie

**La Cour européenne des droits de l'homme conclut dans un récent arrêt que malgré la situation grave-ment préoccupante en Érythrée sur le plan des droits de l'homme, l'expulsion de requérants d'asile érythréens ne viole pas l'article interdisant la torture. Elle invite toutefois la Suisse à vérifier si le service militaire en Érythrée ne viole pas l'interdiction de l'esclavage et du travail forcé.**

En janvier déjà, le Tribunal administratif fédéral (TAF) avait retenu dans un arrêt de principe concernant les réfugiés érythréens que la sortie illégale du pays ne constitue pas un motif suffisant pour l'octroi de l'asile. Dans le cas d'espèce, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) avait été saisie d'un recours par un ressortissant érythréen débouté de l'asile. Selon le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), le requérant n'avait pas su démontrer de façon crédible qu'il était



Arrêt du CEDH sur l'Erythrée

persécuté dans son pays d'origine. La CEDH constate que la Suisse n'a pas violé l'interdiction de la torture en décidant de son renvoi. Les juges de Strasbourg relèvent par ailleurs que la Suisse doit vérifier dans chaque cas d'espèce si la personne en quête de protection court des risques en rentrant chez elle. Leur décision n'a donc aucun effet général et se limite à constater que l'Érythrée ne connaît pas de « situation de violence généralisée » (guerre civile), et que tous les requérants érythréens n'ont pas d'emblée le droit d'être protégés. Chaque personne requérant l'asile doit par conséquent démontrer de façon crédible qu'elle a besoin de protection. Dans le cas du recourant, le SEM devra en outre évaluer dans une nouvelle procédure d'asile si la menace d'enrôlement dans le service national est compatible avec l'interdiction de l'esclavage et du travail forcé. Dans l'hypothèse contraire, on serait en présence d'un obstacle à l'exécution du renvoi. Ainsi l'incertitude perdure pour le recourant, quant à son droit de rester et à son statut en Suisse.

### L'illégalité et l'aide d'urgence pour seule perspective

À l'heure actuelle, près de 36'000 Érythréens vivent en Suisse. Quelque 40% se trouvent engagés dans un processus d'asile, autrement dit ont été admis provisoirement ou sont encore en phase de procédure. Le taux de protection, avoisinant 80% ces derniers mois, est le second plus élevé après les requérants d'asile syriens. Or qu'advient-il des 20% restants? Les renvois forcés en Érythrée sont impossibles, faute d'accord de réadmission, et depuis 2004 seuls 47 cas de retour ont été enregistrés dans le cadre de l'Aide au retour. Des milliers d'autres personnes, frappées d'une décision de renvoi, deviennent des sans-papiers et en sont réduites à l'aide d'urgence. Au total, presque 700 réfugiés érythréens ont perçu en 2016 l'aide d'urgence; la proportion de femmes a fortement augmenté par rapport à l'année précédente, pour atteindre 43% des bénéficiaires érythréens de l'aide d'urgence.

Le Conseil synodal des Églises réformées Berne-Jura-Soleure proteste vivement contre cette façon d'agir. À ses yeux, une pratique en matière d'asile réduisant toute une communauté à vivre dans les structures de l'aide d'urgence n'est pas digne de la tradition humanitaire et chrétienne de la Suisse.

Arrêt du CEDH 41282/16: [www.hudoc.echr.coe.int](http://www.hudoc.echr.coe.int)  
Communiqué Reformierte Kirchen Bern-Jura-Solothurn: [www.refbe-iuso.ch](http://www.refbe-iuso.ch) > Nouvelles (26.6.2017)

## Statistique

### Moins de nouvelles demandes d'asile

**À la mi-juillet, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a publié les derniers chiffres du domaine de l'asile. On y découvre que le nombre de demandes déposées en Suisse est le plus faible depuis 2010. Ce qui ne signifie pas forcément que les choses vont mieux partout. Un coup d'œil aux statistiques du HCR révèle un nombre sans précédent de 65,6 millions de personnes déracinées à travers le monde.**

9'123 personnes ont demandé l'asile au premier semestre 2017, les principaux pays de provenance restant l'Érythrée, la Syrie et l'Afghanistan. Au cours de la même période en 2016, 14'277 demandes avaient été déposées. Cette baisse n'est toutefois pas représentative de la situation géopolitique. Si l'on regarde les chiffres du HCR, on réalise que la plupart des personnes déplacées se réfugient encore dans des pays comme le Liban, la Turquie ou la Jordanie. À cela s'ajoute que les arrivants en Italie sont plus rigoureusement enregistrés, et qu'ainsi il leur est bien plus difficile de poursuivre leur voyage à travers l'Europe. Autrement dit, les réfugiés continuent d'affluer en Europe, mais sont plus nombreux à rester dans le pays de premier accueil. En 2016, quelque 180'000 arrivées ont été



enregistrées en Italie, et à la mi-juillet de cette année, 93'000 personnes avaient déjà rallié la Péninsule par bateau. Les personnes déposant une demande d'asile en Suisse ont d'assez fortes probabilités d'y rester. Le taux de protection reste élevé à 57,9%, l'asile a été accordé dans presque 3'300 cas (26%), et quelque 4'000 personnes (31,9%) ont obtenu l'admission provisoire. Si l'on fait abstraction des personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (dont on ne peut pas encore tirer de conclusions sur leur droit à l'asile), le taux de protection bondit même à 73,9%.

### Partir ou rester

Et qu'advient-il des personnes ne faisant pas partie de ces 57,9%? En juillet également, le SEM a publié sa statistique de l'octroi de l'aide d'urgence. Même si la durée de perception et les coûts de l'aide d'urgence ont reculé en 2016, quelque 10'614 personnes ont encore obtenu une aide d'urgence en 2016. Un déplacement a d'ailleurs eu lieu des ressortissants de pays pour lesquels le taux de protection est faible, comme le Maroc ou le Nigéria, vers les requérants érythréens, afghans ou éthiopiens. La nouvelle pratique du SEM face à l'Érythrée qui a été confirmée en janvier par le Tribunal administratif fédéral (voir art. p. 20), s'est traduite par une hausse des décisions négatives. Le SEM considère qu'un retour est raisonnablement exigible – ce qui n'est pas l'avis des intéressés. Plus de 50% des cas concernent des bénéficiaires d'aide d'urgence de longue durée – autrement dit, ces personnes en sont tributaires depuis plus d'un an et n'ont quasiment aucune perspective de mener une vie autonome.

### Augmentation au niveau mondial des retours autonomes

Quelques-unes des personnes frappées d'une décision d'asile négative ou d'une décision de non-entrée en matière entrent dans la clandestinité ou poursuivent leur voyage de manière incontrôlée dans d'autres pays européens. D'autres sont transférées dans le cadre du règlement Dublin dans le pays de premier accueil, généralement l'Italie, ou refoulées dans

leur pays d'origine. Au niveau mondial, toujours plus de personnes optent pour un retour autonome, avec l'appui des services d'aide au retour. En 2016, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a enregistré dans le monde plus de 98'000 cas de départs autonomes contrôlés (dont 81'000 depuis l'Europe) – contre 43'000 deux ans plus tôt. En Suisse, le nombre de personnes sollicitant une aide étatique au retour a plutôt tendance à reculer. Les retours autonomes ont chuté de plus de 4'000 en 2012 à 1'200 à peine en 2016.



[www.unhcr.org/globaltrends2016](http://www.unhcr.org/globaltrends2016)

[www.sem.admin.ch](http://www.sem.admin.ch) > Actualité > News > Octroi de l'aide d'urgence en 2016 aux requérants d'asile déboutés (13.7.2017)

[www.sem.admin.ch](http://www.sem.admin.ch) > Publications & services > Statistiques en matière d'asile

[www.iom.int](http://www.iom.int) > Our work > Department of Migration Management > Assisted Voluntary Return > 2016 Key Highlights

## Portrait

### Being Okey

**Onze années d'exil, une demande d'asile refusée, une demande de reconsidération, un recours infructueux suivi une seconde demande d'asile et finalement de l'octroi du statut de réfugié – le parcours d'O., qui avait demandé l'asile en Suisse parce qu'au Nigéria l'homosexualité est un crime, est long et semé d'embûches. Le court-métrage « Being Okey » accompagne O. dans son quotidien, dévoilant la situation des réfugiés homosexuels.**

En janvier 2017, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a reconnu le Nigérian O. comme réfugié. Cette reconnaissance a aussi marqué le dénouement d'un combat de six ans, mené avec divers groupes de soutien. En 2010, O. avait déposé une demande d'asile, jugée peu crédible et donc irrecevable. Le



beingokey.ch

Being Okey – Quand l'amour devient un délit

SEM a ordonné son renvoi au Nigéria. Mais O., persuadé que dans sa patrie il aurait été menacé dans sa vie et son intégrité corporelle, est entré dans la clandestinité pour éviter une expulsion imminente. En 2014, un contrôle de police a conduit à son arrestation et à sa détention en vue d'un renvoi. Il en est résulté un véritable mouvement de protestation et de solidarité. Le SEM a de nouveau auditionné O., en juillet 2015, sur ses motifs d'asile et procédé à des vérifications sur place. En 2016, le rapport d'un avocat-conseil de l'ambassade de Suisse au Nigéria a confirmé la crédibilité de l'histoire d'O. Ce dernier a finalement été reconnu comme réfugié en janvier 2017, tout en étant jugé indigne de l'asile pour avoir enfreint en 2012 la loi sur les stupéfiants. Le recours introduit contre cette décision est encore en suspens.

### Pratique restrictive en Suisse

Même si l'orientation sexuelle et l'identité genre ne sont pas expressément reconnues comme motifs d'asile en droit suisse, des réfugiés LGBT peuvent obtenir l'asile. En effet, l'orientation sexuelle et l'identité genre sont des parties fondamentales de l'identité humaine. Or selon l'art. 3, al. 1, LAsi, les préjudices liés à l'« appartenance à un groupe social déterminé » – en l'occurrence l'orientation sexuelle –, peuvent conduire à la reconnaissance de la qualité de réfugié. Afin d'obtenir l'asile, il faut toutefois rendre crédible qu'on est gay, lesbienne ou transgenre, qu'on subit de ce fait des persécutions et qu'on n'obtient pas une protection adéquate dans son pays d'origine. Les autorités remettent souvent en question la crédibilité de tels témoignages, notamment parce qu'il est souvent très difficile aux personnes concernées de parler de leurs préférences sexuelles. Le cas d'O. est exemplaire à cet égard.

 [www.beingokey.ch](http://www.beingokey.ch)  
[www.humanrights.ch](http://www.humanrights.ch) > Objectif Suisse > DH dans la politique intérieure > Groupes vulnérables > Homosexuel-le-s / identité sexuelle

## Travail & Formation

### Deuxième édition de Powercoders

Le projet Powercoders a démarré au début de 2017 à Berne par un cours de programmation de trois mois pour réfugiés hautement qualifiés. L'idée du projet semble porter ses fruits: après avoir achevé avec succès le cours, les quinze participants (quatre femmes et onze hommes de huit nationalités) ont tous trouvé un stage dans une entreprise informatique bernoise. Plusieurs ont même eu davantage de chance: deux entameront après leur stage un apprentissage d'informaticiens, un ou deux participants ont déjà un poste fixe en vue et deux autres entreprendront des études d'informatique dans une haute école spécialisée.

Fort de ce succès, le projet sera répété en septembre, cette fois à Zurich. L'offre s'adresse en premier lieu aux personnes

réfugiées ou admises provisoirement, les inscriptions de personnes requérant l'asile étant aussi examinées le cas échéant. De nombreuses candidatures ont été reçues, et PowerCoders est constamment à la recherche de mentors pour accompagner les participants, de spécialistes pouvant assurer une partie de l'enseignement et d'entreprises informatiques prêtes à proposer un stage.

 [www.powercoders.org](http://www.powercoders.org)

## MosaiQ Bern

Les personnes migrantes qualifiées continuent d'avoir de la peine à trouver en Suisse un emploi conforme à leurs aptitudes. Pour remédier à ce problème, l'EPER a créé avec le centre de compétences du travail de la Ville de Berne un nouveau service destiné aux personnes migrantes qualifiées. Le bureau MosaiQ conseille et épaulé les personnes qualifiées dans la reconnaissance de leurs diplômes, pour des formations de mise à niveau et dans leurs recherches de stages ou d'emplois. Un soutien administratif est aussi proposé pour régler les questions de financement. Le groupe-cible est constitué par les personnes issues d'États tiers diplômées d'une haute école ou d'une HES ou ayant effectué une formation professionnelle diplômante. L'offre s'adresse notamment aux admis provisoires, aux réfugiés statutaires et aux personnes venues en Suisse dans le cadre du regroupement familial. Pour y accéder, il faut posséder des connaissances linguistiques suffisantes (idéalement B1, voire niveau plus élevé). La durée et la forme de l'accompagnement sont fixées après un bilan de situation. La prise en charge des coûts mensuels relativement bas doit être réglée avec les services sociaux compétents.

 Renseignements et inscription: Alex Niklaus, 031 385 18 30  
[www.heks.ch/mosaiq-bern](http://www.heks.ch/mosaiq-bern)

## Année scolaire de préparation professionnelle API2

En créant l'année scolaire de préparation professionnelle Pratique et intégration 2 pour personnes migrantes âgées de 20 à 25 ans (API 2 pour adultes), le canton de Berne vise à dûment préparer ce public-cible à suivre une formation de base (AFP, CFC) ou un préapprentissage, voire à décrocher un emploi. Ce soutien individuel adapté aux adultes rend les participants aptes à rallier le marché du travail. Outre une dizaine d'heures hebdomadaires d'activité pratique, les compétences de base sont complétées en classe lors de cours (langue, mathématiques, technologies de l'information, monde professionnel, société). La formation est axée sur l'intégration dans la société suisse (rencontres, contacts noués dans la commune), ainsi que sur l'orientation professionnelle (essais de courte durée, stages). L'offre proposée par l'École de formation professionnelle, supérieure et continue de Berne (Berufs-, Fach- und

Fortbildungsschule Bern, BFF) peut être suivie pendant un an au maximum. Le projet pilote débute en octobre avec trois classes. Deux autres classes s’y ajouteront en février 2018. Durant l’année 2017/18, les candidats seront admis jusqu’à 30 ans en général. Le niveau A2 est exigé à l’oral et à l’écrit pour une inscription. Les services d’aide sociale en matière d’asile, les services des réfugiés et les services chargés de l’intégration peuvent inscrire les personnes intéressées via l’hyperlien ci-dessous.

 [www.erz.be.ch](http://www.erz.be.ch) > Formation professionnelle > Solutions transitoires

## École de langues allegra!

L’École de langues zurichoise allegra! a ouvert un établissement à Berne Wankdorf. Des cours d’allemand à différents niveaux, et les cours «S chweizerdeutsch für Anfänger» et «Deutsch für die Pflege» y sont d’ores et déjà organisés. Un service de garde d’enfants gratuit est offert le cas échéant pendant tous les cours. Dès octobre, des cours d’intégration modulaires compléteront l’offre. Il est ainsi possible de combiner librement des leçons de mathématiques, un cours pour utilisateurs en informatique ainsi qu’un cours intensif d’intégration linguistique et culturelle. Le cours d’informatique peut déboucher, à la demande, à l’ECDL, certificat internationalement reconnu.

 Renseignements et inscription: Stefanie Wind, 031 561 52 00  
[www.allegra-sprachen.ch](http://www.allegra-sprachen.ch) > Standorte

## Cours de langue intensif dans les écoles professionnelles

Le projet pilote « Cours de langue intensif dans les écoles professionnelles », lancé en 2016 dans le canton de Berne, se poursuivra durant l’année scolaire 2017/18. Les cours s’adressent aux personnes migrantes de 17 à 25 ans, qui maîtrisent l’alphabet latin et disposent de connaissances limitées ou inexistantes en français ou en allemand (inférieures au niveau A1 du CECR). Les cours durent 19 semaines, à raison de 4 ou 5 fois par semaine. Ils visent à transmettre des compétences linguistico-communicatives en lien avec le quotidien et le travail. L’objectif est de préparer les participants à acquérir une qualification professionnelle (formation professionnelle, solution transitoire) ou à entrer sur le marché du travail primaire. Les personnes remplissant les conditions de participation s’inscriront directement auprès de l’école professionnelle concernée. Des informations sur les dates et lieux des cours commençant au début de 2018 seront publiées en ligne durant l’automne.

 [www.erz.be.ch/weiterbildung](http://www.erz.be.ch/weiterbildung) > Migration: Promotion des langues  
> Cours de langue écoles professionnelles

## Transfert de connaissances

### Protection des données dans le domaine de l’asile

**Die Le personnel des services d’aide sociale en matière d’asile gère au quotidien, dans son travail, des données sensibles. À tout moment, d’autres services étatiques lui demandent des informations sur sa clientèle. Il doit donc décider rapidement quelles données peuvent être communiquées ou non.**

Les services d’aide sociale en matière d’asile sont soumis au secret en matière d’aide sociale (devoir de discrétion). Lors d’un séminaire d’information et d’échange organisé à fin juin, 35 spécialistes ont pu poser leurs questions à deux experts du Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données et de l’Office de la population et des migrations. Au-delà d’informations générales sur les directives cantonales concernant la protection des données, des questions pointues soulevées par la pratique quotidienne ont été abordées. En voici deux exemples.

***Que faut-il faire si l’office des poursuites appelle pour savoir si X réside encore dans tel ou tel centre d’hébergement collectif?***

En vertu du secret en matière d’aide sociale, il n’est pas permis de divulguer une adresse sans l’autorisation d’un service hiérarchiquement supérieur (par ex. Service des migrations du canton de Berne SEMI). En outre, il faut s’assurer que l’auteur de l’appel est bien un employé de l’office des poursuites, par ex. en rappelant le numéro d’où venait l’appel. Ou alors on aiguillera l’auteur de l’appel vers le SEMI, qui n’est pas soumis au secret en matière d’aide sociale.

***Est-il permis de transmettre le fichier personnel pour l’inscription à un cours de langue ou au conseil en vue du retour?***

Les fiches regorgent d’informations sensibles (stade de la procédure, religion, état de santé, etc.), dont la transmission aux organisateurs de cours serait disproportionnée. Par contre, le statut de séjour s’avère important pour le décompte des cours de langue. D’où la nécessité de s’assurer que les clients ne s’annoncent qu’aux cours leur étant destinés, et aussi qu’ils ne transmettent que les données exigées dans ce contexte. Le service de conseil en vue du retour du canton de Berne est par contre autorisé à recevoir la fiche personnelle des personnes. Ces renseignements généraux sont nécessaires aux conseillers en vue du retour pour l’accomplissement de leur mandat. Elles ont ainsi la possibilité d’établir assez vite les possibilités ou non d’un accès à une aide au retour volontaire. Pour tout ce qui concerne le domaine médical en lien avec des aides au

## Informations spécifiques

retour ou l'organisation du voyage de retour, les conseillères travaillent toujours en accord avec les personnes et les médecins traitant.

### Urgences médicales

Le bon sens doit prévaloir sur la question de la proportionnalité dans la transmission des données. Il s'agit de déterminer les

## Le bon sens doit prévaloir sur la question de la proportionnalité dans la transmission des données.

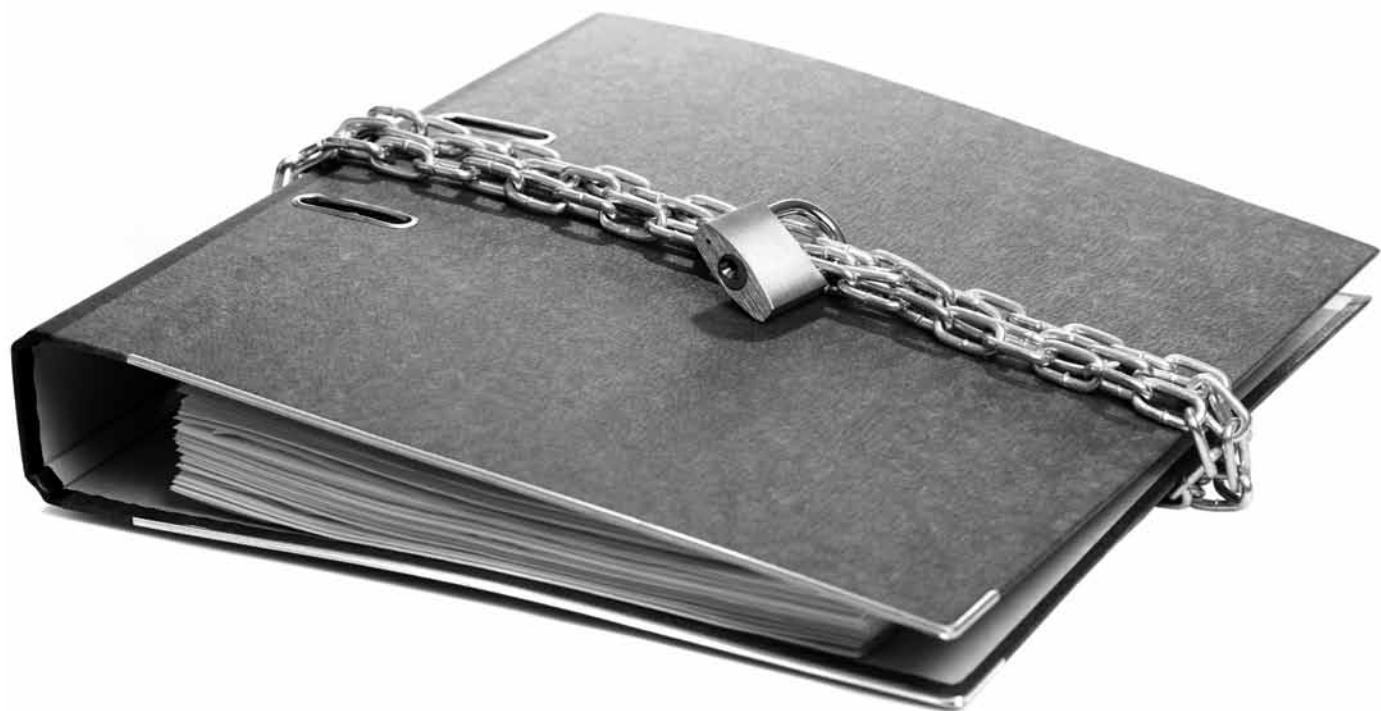
informations indispensables à une autorité ou à un organisme tiers. À ce titre, on n'échangera dans la collaboration avec des médecins que des informations concernant la santé. Il y a néanmoins des urgences médicales où il peut être utile au personnel médical de connaître le stade de la procédure où se trouve le patient, afin d'évaluer la situation correctement et de prendre les mesures correctes (voire salvatrices). Par exemple, si le médecin traitant sait que son patient se plaignant d'une grave dépression et disant qu'il veut mourir vient d'être débouté de l'asile, il prendra au sérieux ces propos et veillera à éviter une tentative de suicide.

### Collaboration avec les bénévoles

Les explications de Markus Siegenthaler, Délégué cantonal à la protection des données, à propos de l'engagement bénévole

ont été une véritable révélation. Ainsi les bénévoles liés, par des accords en matière d'intervention, aux services d'aide sociale sont soumis comme n'importe quel collaborateur au secret en matière d'aide sociale, et donc au devoir de discrétion. Mais s'ils sont témoins d'un délit poursuivi d'office, comme des actes de violence conjugale, il leur incombe de le dénoncer à la police. Ils peuvent aussi s'adresser en tout temps au personnel des services d'aide sociale en matière d'asile, comme leur engagement leur vaut en général un rapport de confiance spécial avec les personnes réfugiées.

**Bases légales:** Article 18 de la Constitution du Canton de Berne, Loi sur la protection des données LCPD, Ordonnance sur la protection des données OPD, Loi sur l'aide social LASoc, Chapitre 11 de la Directive sur l'aide sociale, l'aide d'urgence et les soins médicaux pour les personnes relevant du domaine de l'asile ([www.pom.be.ch](http://www.pom.be.ch))



Pour la transmission de données sensibles mieux vaut être prudent.



# Brèves infos

## Ville et canton de Berne

### Prix bernois de l'intégration

Le Prix de l'intégration de la Ville de Berne est décerné cette année à l'école autonome denk:mal. Le jury a qualifié denk:mal de « remarquable exemple d'intégration vécue » et de lieu d'inclusion ouvert à tout un chacun. Outre ses cours d'allemand gratuits, l'École autonome propose une riche palette de cours et sert de lieu de rencontre entre la population migrante et la population résidente. Quant au Prix d'encouragement 2017, il va aux bénévoles de Viktoria et Ziegler, en signe de reconnaissance de leur engagement en faveur des résidents des deux centres d'hébergement collectifs pour requérants d'asile de la ville de Berne.



[www.denk-mal.info](http://www.denk-mal.info)  
[freiwilligeviktoria.ch](http://freiwilligeviktoria.ch), [ziegler-freiwillige.ch](http://ziegler-freiwillige.ch)

### Groupe de bénévoles du Rossfeld

Au début de juillet, les premiers résidents du centre d'hébergement collectif de Rossfeld sont arrivés en ville de Berne. Le groupe de bénévoles nouvellement créé a besoin de forces vives pour divers domaines d'activité. Soit à l'heure actuelle l'espace-café, les cours d'allemand, l'organisation d'après-midis de jeux pour enfants et adolescents, ainsi qu'un service de transports.

[www.asvl-rossfeld.ch](http://www.asvl-rossfeld.ch)

### ACTION TEAM. – Groupe de bénévoles à Bienne

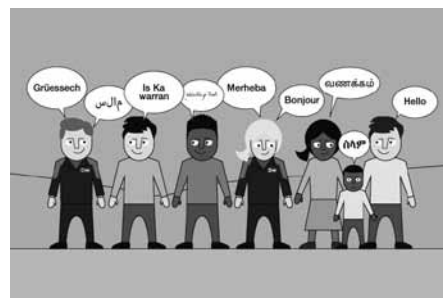
L'ACTION TEAM. est un groupe de personnes de tous âges et de toutes origines, qui s'engage activement pour les Newcomers (personnes ayant dû fuir leur pays et vivant désormais en Suisse) de la région de Bienne et des centres d'hébergements collectifs voisins. Le but du projet est de mettre en relation les Newcomers et les habitants, pour développer de premiers contacts et favoriser les échanges. Des cours d'allemand, des ateliers de musique et de danse, du football et des activités pour enfants sont proposés à l'heure actuelle. Ces rencontres ont principalement lieu à la « Haus pour Bienne ».



[www.vereinfair.ch/projekte/action-team](http://www.vereinfair.ch/projekte/action-team)

### Police et migration

Depuis deux ans, le groupe de travail « Pont » de la police cantonale bernoise mène des activités de prévention auprès des personnes migrantes. En collaboration avec l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, du matériel de prévention a été publié sur le thème de la bonne cohabitation, de la violence et de la sécurité routière. Ces brochures sont notamment disponibles en arabe, farsi, kurmandji, somali, tamoul et tigrinya.



[www.police.be.ch](http://www.police.be.ch) > Prévention > Pont – échange interculturel

## Conseils

### Santé bernoise: prospectus dans les langues de la migration

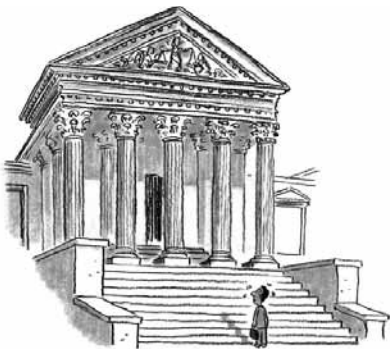
De nouvelles brochures aux pictogrammes simples font connaître les prestations et l'offre de la fondation Santé bernoise. Les feuillets insérés dans ces brochures existent en huit langues, dont le turc, l'arabe et le tigrinya. Santé bernoise offre des conseils et un soutien, notamment sur les thèmes de l'alcool, de la santé psychique, de la violence et du mobbing, de la sexualité et de l'amour. Des interprètes interculturels sont également à disposition. Les brochures peuvent être commandées à l'adresse: [praevention@beges.ch](mailto:praevention@beges.ch)



[www.santebernoise.ch](http://www.santebernoise.ch)

## Guide juridique discrimination raciale

La nouvelle version du Guide juridique sur la discrimination raciale est disponible en ligne. Elle s'adresse tant aux spécialistes qu'aux personnes directement touchées. Les internautes y trouveront un aperçu général de la situation juridique qui prévaut en matière de protection contre la discrimination, des informations classées par domaine (notamment sur le monde du travail et la santé), ainsi que des clarifications sur les principales notions utilisées. Le guide a été élaboré par le Service de lutte contre le racisme, en collaboration avec la Commission fédérale contre le racisme.



[www.guidejuridique-slr.admin.ch](http://www.guidejuridique-slr.admin.ch)

## Frabina

Le Centre de consultation pour femmes et hommes dans des relations binationales propose désormais des conseils téléphoniques. De même, son centre de consultation à Berne a déménagé. Depuis la mi-août, un groupe ouvert aux pères, animé par des spécialistes, vise à favoriser les échanges sur des thèmes comme l'éducation, le partenariat et la vie familiale, mais aussi l'intégration, le séjour et la situation professionnelle. Les pères intéressés peuvent en tout temps rejoindre le groupe.

**frabina Berne, Kapellenstrasse 24, Berne**  
Conseils par téléphone: 0900 81 27 01  
(2 fr. 29/Min.)  
[www.frabina.ch](http://www.frabina.ch)

## Événements

### Somalie – entre espoir et famine

Depuis bientôt trois ans, la Somalie subit une terrible sécheresse, qui a décimé le bétail et plongé la population dans la détresse. Des milliers de personnes sont menacées de famine. Yahya Dalib, de l'organisation Help Somali, s'est rendu sur place avec le journaliste indépendant Christian Zeier. Tous deux présentent des photos et des séquences filmées, évoquent la situation actuelle en la situant dans son contexte. Le produit de la collecte sera reversé à des projets menés dans le sud de la Somalie.



**Mercredi, 20 septembre 2017, 19h00**  
Käfigturm, Marktgasse 67, Berne  
Collecte à la sortie  
[www.help-somali.org](http://www.help-somali.org)

### Fuir la Syrie – film et pause lunch avec l'EPER

Le documentaire de 40 minutes « Die Kinder von Shatila – Flucht aus Syrien ins Ungewisse » de Barbara Miller décrit le destin des réfugiés syriens contraints à vivre au Liban dans des conditions très difficiles, dans des hébergements de fortune. Leila Ali donne des images saisissantes du travail accompli par l'organisation Najdeh, qui améliore pas à pas les conditions de vie des réfugiés. Un sandwich et une boisson seront offerts à

cette avant-première, où vous pourrez discuter avec le personnel de la fondation Entraide protestante suisse (EPER).

**Judi, 14 septembre 2017, 12h00**  
Kino Rex, Schwanenstrasse 9, Berne  
Inscription souhaitée au moins une semaine à l'avance.  
[www.heks.ch/lunchkino](http://www.heks.ch/lunchkino)

### Sans-papiers à Paris et à Berne

Dans le cadre du projet « Leselust » (goût de la lecture), la comédienne Noëmi Gradwohl lira des passages traduits en allemand de « Samba pour la France », roman passionnant sur le quotidien parisien d'individus comme le jeune Malien Samba, sans-papiers mais plein d'espoir. À Berne aussi, on trouve des personnes sans autorisation de séjour. Ces sans-papiers nettoient des bureaux, s'occupent de personnes âgées, gardent des enfants – et font partie intégrante de notre société. Un débat avec le bureau de consultation bernois pour sans-papiers livrera ensuite un aperçu de leur quotidien.



**Judi, 19 octobre 2017, 19h00,**  
Christkatholische Kirchgemeinde,  
Kramgasse 10, Berne  
[www.kirchliche-bibliotheken.ch/leselust](http://www.kirchliche-bibliotheken.ch/leselust)

## Les réfugiés et la nature

La fondation SILVIVA organise le 23 septembre à Unterzollkofen une journée d'échange intitulée « L'éducation à l'environnement par la nature, en dialogue avec les réfugiés ». Un aperçu y sera donné des projets visant à apprendre avec la nature, sur le terrain, conçus pour les personnes à la biographie marquée par la fuite. Un échange est également prévu entre les initiateurs du projet et des personnes réfugiées.

 [www.silviva.ch](http://www.silviva.ch) > Formation > Journées d'échange

## Offre en ligne

### Nouvelle plateforme d'information sur les MGF

Une nouvelle plateforme vise à informer les jeunes filles et les femmes ayant subi ou risquant de subir une mutilation génitale féminine (MGF), ainsi que leur famille, sur les conséquences de cette pratique. Le site est publié dans les langues officielles de la Suisse, ainsi qu'en anglais, somali et tigrinya. En outre, une section renferme des informations destinées aux professionnels. La plateforme est soutenue par le nouveau Réseau suisse contre l'excision.




 [www.excision.ch](http://www.excision.ch)  
[www.excision.ch/reseau](http://www.excision.ch/reseau) (professionnels)

## Alphabétisation par la vidéo

Grâce à des vidéos d'auto-apprentissage faciles à comprendre, les personnes réfugiées sans connaissances préalables de l'alphabet latin pourront se familiariser avec la prononciation, la lecture et l'écriture de l'allemand, enrichir leur vocabulaire et avoir des dialogues simples. Outre les vidéos s'adressant à tous les allophones, certaines vidéos en libre accès sont spécialement destinées aux arabophones. Elles peuvent être consultées sur Youtube ou téléchargées.



 [www.willkommen.zum.de](http://www.willkommen.zum.de) > Selbstlernvideos zur Alphabetisierung von Arabisch sprechenden Flüchtlingen

## Pétition

### « Sauvons des vies en Méditerranée »

En 2016, plus de 4500 personnes en fuite ont perdu la vie en voulant traverser la Méditerranée. Dans un rapport, Amnesty International parvient à la conclusion que l'Europe délègue toujours davantage les opérations de sauvetage en mer à des organisations d'entraide privées et qu'elle privilégie à la place la coopération avec les garde-côtes libyens, dont les pouvoirs ont été élargis. Or en Libye, les personnes réfugiées sont internées et souvent exposées à de graves violations des droits de l'homme. Dans une pétition adressée au Conseil fédéral

et aux dirigeants européens, Amnesty demande de créer des voies migratoires sûres et légales, d'augmenter les capacités des équipes de recherche et de sauvetage et de cesser toute coopération avec les autorités libyennes.



 Pétition: [www.amnesty.ch](http://www.amnesty.ch) > Je participe > agir en ligne  
Rapport « A perfect storm »:  
[www.amnesty.ch](http://www.amnesty.ch) > Recherche

### Faites connaître votre offre

Votre nouvelle offre gagnerait à être publiée ici. Notre rubrique Brèves infos signale régulièrement de nouvelles offres ou manifestations relevant du domaine de l'asile. Le prochain délai de clôture rédactionnelle sera le 3 novembre 2017.

 Contact: [lisa.schaedel@kkf-oca.ch](mailto:lisa.schaedel@kkf-oca.ch)

**Office de consultation  
sur l'asile OCA**

Effingerstrasse 55  
3008 Berne

tel. 031 385 18 11  
fax 031 385 18 17

[info@kkf-oca.ch](mailto:info@kkf-oca.ch)  
[www.kkf-oca.ch](http://www.kkf-oca.ch)